

"L'Écho Québriacois"



1 an - le village du Courtil-Noë

Les Québriacois en 14-18

Valorisation patrimoine

Québriac dans 10 ans

Juillet 2016

Bulletin d'informations communales - N°29



quebriac.fr



HP énergétique

Chauffagistes spécialistes des chaudières et poêles à bois

Plomberie - Solaire Thermique - Photovoltaïque
Nos compétences d'énergéticiens à votre service



Z.A. de Rolin – Québriac - Tél. : 02 99 13 28 94 - www.hpenergetik.fr



www.lebreton-electricite.fr

contact@lebreton-electricite.fr

Z.A. ROLIN 35190 QUEBRIAC

02.99.68.06.74

06.62.50.26.95

S.A.R.L. **ROUAULT** Père & Fils
ENTREPRISE DE
TRAVAUX FORESTIER
ACHAT & VENTE DE
BOIS DE CHAUFFAGE
CHÊNE - HÊTRE - MÊTRE - LAMINON TOUTE L'ANNÉE

MALAGUET - 35190 TREVERIEN
Tél. 02 99 45 60 67 - Fax 02 99 45 62 46 - Port. : 06 75 50 41 46

CHARPENTE - OSSATURE BOIS - MENUISERIE

NICOLAS BEDEL
LA BOURDONNIÈRE
35190 QUÉBRIAC
02 99 68 30 93
06 69 02 13 32
bedelnicolas@yahoo.fr



WWW.BEDELCONSTRUCTIONBOIS.COM

Mairie



Adresse : 5, Rue de la Liberté - 35190 Québriac
Tél. 02 99 68 03 52 - Email : mairie@quebriac.fr

Ouverture de la Mairie du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie :
www.quebriac.fr

Assistance sociale du secteur : sur rendez-vous - Contacter le C.D.A.S. à Combourg

Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.) :
Square Émile Bohuon - Combourg - Tél. 02 99 73 05 69

ADMR : 2, avenue des Trentes - Tinténiac - Tél. 02 99 68 06 57

Pôle Emploi : 4, allée de Lohon - Combourg - Tél. 3949

Déchetterie : Route de Bazouges-sous-Hédé - Tinténiac
Horaires : lundi au jeudi de 14 h à 17h/18 h - vendredi et samedi 9 h à 12 h et de 14 h à 17h/18 h

SOMMAIRE

Le mot du maire.....3

Vie communale.....4-8

Le Pacte financier et fiscal territorial
Commission Valorisation
du Patrimoine Naturel et Historique
Classe 6

Agora

Québriac dans 10 ans

Une nouvelle parcelle de forêt communale
replantée

Numérotation de la commune

Créativement votre

Regards.....14

ESQ : 40 ans et maintenant ?

De nouveaux vestiaires pour l'ESQ

Communauté de Communes.....16

Habitat

Un guide pour randonner

Frelon asiatique

Point de vue18

Les séances

du Conseil Municipal.....19-25

Voirie et réseaux

Bâtiments et biens communaux

Urbanisme

Affaires scolaires

Finances

Administration générale

Intercommunalité

Divers

Une page d'histoire.....26-28

Les Québriacois dans la tourmente 14-18

Vie sociale.....29-34

La Solution Santé Mutualisée

Le jardinage au village

Le village du Courtil-Noë

Les P'tits Ateliers

Annick et Michel Doudard

CCAS Québriac

Jeux pour tous

Québriac fête la famille

École.....35-37

Bibliothèque.....38

Vie Associative39-46

ACCA

Badaboum

Québriac-Marpod

Ensemble contre la Muco

CATM/ACPG

Le Cercle d'Ille-et-Rance

Trail du Clocher Tors

Gymnastique féminine de Québriac

Comité des fêtes du Grand Bois

Queb'Rando

Comité de Jumelage

Les Touch'à Tout

Club du 3^e âge

Anim'6

Le Mot du Maire



Donner du sens.

J'utilise souvent cette expression. Nos décisions doivent toujours s'appuyer sur un projet, une idée force, une cohérence.

Quelle a été l'idée force du projet des Temps d'Activités Périscolaires à Québriac ? Se donner les exigences de bâtir un projet partagé par toutes les parties en présence, respectueux de l'esprit de la réforme, impliquant d'abord et avant tout nos ressources locales.

Pourquoi s'être lancé dans un projet éolien ? Un partenariat avec la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux) ? Une cuisine sur site ? Convaincus que nous sommes que c'est l'engagement, même minime, de chacun à son niveau, familial, professionnel, communal, que les grands défis énergétiques et environnementaux qui s'imposent à nous peuvent trouver des réponses. Et qu'il faut d'abord trouver des solutions locales.

Pourquoi les fêtes des familles, les petits ateliers, le soutien à l'activité de nos associations ? Parce que nous cherchons, coûte que coûte, à mettre du lien entre les gens, les familles, les voisins. C'est exigeant mais combien riche en relations humaines et porteur de solidarités.

Quid de l'habitat adapté du Courtil-Noë pour les personnes âgées ? Il est à ce jour LA référence départementale en la matière. Intégré à la vie locale, faisant l'objet d'une attention particulière de tous et d'un souci de responsabilité partagé.

Si des décisions doivent s'imposer à nous, il faut que nous en comprenions le sens. Parfois, cela peut demander du temps. Tel n'a pas été le cas de la proposition de Pacte Financier et Fiscal proposé par la Communauté de Communes : comprendre et prendre le temps. Nous en disons quelques mots plus loin.

Dans notre vie locale, chaque semestre apporte son lot de satisfactions et d'inquiétudes.

Satisfaction sur le déroulé des engagements pris en 2014 qui se réalisent peu à peu : extension assainissement Ville Hulin, modification du P.L.U. pour un nouveau lotissement, rénovation de la rue du Courtil Jamet, nouveaux vestiaires du foot etc.

Inquiétudes sur nos commerces, le projet éolien, les évolutions des finances communales etc.

Dans cet écho, nous avons voulu développer le sujet de l'urbanisme et de l'habitat. Le projet de mandat 2014-2020 y fait une large place, il est normal que chacun comprenne les enjeux.

Bonnes lectures et Bonnes vacances à tous.

Merci à chacun de ceux qui ont contribué à cette revue et à l'équipe rédactionnelle.

Le Maire, Armand Châteaugiron.

MAIRIE
5, rue de la Liberté
35190 QUÉBRIAC
02 99 68 03 52
mairie@quebriac.fr
www.quebriac.fr

Directeur de publication :
Armand Châteaugiron
Impression : Imp. **atmco** IMPRIMERIE

**Fermeture estivale de la mairie
les samedis matins**

L'accueil mairie sera fermé tous les samedis
du 9 juillet au samedi 20 août inclus.





Le Pacte financier et fiscal territorial du territoire de la Bretagne Romantique

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril, les élus étaient invités à débattre et à se prononcer sur le projet de « *Pacte financier et fiscal territorial* » présenté et approuvé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015. Après des échanges nourris, au cours desquels chacun a pu exprimer les raisons qui fonderaient le sens de son vote, le Conseil s'est exprimé très majoritairement, par 12 voix contre et 3 pour, en défaveur du projet présenté.

Une telle situation, inédite dans notre commune ou à tout le moins exceptionnelle, nécessite un minimum d'explications afin que chacun d'entre vous ait l'ensemble des éléments sur le sens d'un vote qui ne remet évidemment en rien l'engagement de Québriac dans la démarche communautaire, bien au contraire même. Il ne doit être interprété ni comme un rejet de principe ni comme un vote de défiance. Il manifeste en revanche **le souhait d'élus d'être véritablement associés** à la construction des projets globaux qui structureront durablement l'avenir commun au sein de la Bretagne Romantique.

Rien d'original en cela d'ailleurs, l'heure est au développement de mouvements revendiquant la possibilité pour chacun de se réapproprier la parole et l'espace public. Cette aspiration du citoyen, qu'elle s'exprime dans le cadre du mouvement « *Nuit Debout* » ou ailleurs est souhaitable et même « *légitime* » selon le mot du Président de la République le 14 avril lorsqu'il évoquait la jeunesse. Pas de filiation avec « *Nuit Debout* » au sein du Conseil Municipal à Québriac bien sûr, sinon l'aspiration partagée de participer à la construction de notre avenir autrement.

Pourquoi un Pacte Financier et fiscal territorial et quel en est le contenu ?

La Communauté de Communes Bretagne Romantique et ses 27 communes membres doivent faire face à des évolutions importantes :

- la contribution au redressement des comptes publics : l'effort de 11 milliards demandé aux collectivités territoriales pèse bien évidemment également sur les intercommunalités. L'effort estimé de la Communauté de Communes sur la période 2014-2017 s'élèvera ainsi à plus d'un million d'euros ;
- la réforme fiscale de 2010 (disparition de la Taxe Professionnelle et remplacement en grande partie par les taxes des ménages en provenance du Conseil Départemental) modifie le « *panier fiscal* » sur le territoire de l'intercommunalité ;
- de nouvelles compétences vont être transférées à la Communauté de Communes du fait des évolutions législatives récentes : développement économique, tourisme, soutien aux activités commerciales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'eau et l'assainissement collectif.

Dans ce contexte de réduction des dotations et d'accroissement des compétences, le projet souligne la nécessité d'engager une démarche d'optimisation et de coordination des stratégies fiscales, dans le cadre « *d'un projet de territoire ambitieux* ». Le document de présentation souligne encore que ce pacte « *visait à mieux connaître son territoire financier et fiscal pour réaliser des projets du bloc communal constitué* » des communes et de la Communauté de Communes.

Il propose pour les trente prochaines années, des mécanismes de partage de fiscalité entre les communes membres de la communauté. Entre autres mesures, ceci se traduirait par le reversement progressif par quelques communes d'une partie du produit des taxes qu'elles perçoivent. Québriac contribuerait ainsi dans le nouveau dispositif à hauteur d'environ 7000 € annuels dans cinq ans quand Tinténiac reverserait à la même échéance plus de 110 000 €.



Pourquoi s'exprimer contre ?

Le Conseil Municipal de Québriac est bien sûr attentif aux évolutions législatives en cours et à venir, aux exigences de solidarité et de cohérence dans les relations entre les communes membres et la Communauté de Communes, à l'évolution significative des compétences de l'intercommunalité, à sa volonté d'aménagement et de développement du territoire et à l'évolution des dotations des collectivités. Il y est d'autant plus attentif et sensible que le budget communal est soumis pour partie lui aussi à ces contraintes. Aussi, un projet de cette nature serait-il susceptible de recueillir pleinement son adhésion pour peu que l'on prenne le temps d'associer véritablement les communes et leurs conseils municipaux à sa définition.

Malheureusement, nous avons le sentiment d'être face à un projet mené au pas de charge en l'**absence de discussion préalable** à la fois au sein de l'exécutif communautaire avec les délégués d'une part et ensuite au sein du Conseil Municipal. Cette question mérite pourtant par respect pour la souveraineté des communes, une réelle concertation. Qu'est ce qui s'opposait à donner du temps à cette discussion de fond ? À minima, la conférence des maires, organe censé avec d'autres, porter la politique communautaire, n'aurait-elle pas dû, être consultée précisément sur cette question ?



Ensuite, un volet financier et fiscal certes, mais qui s'intègre dans quel projet global ? Comment concilier le nouvel environnement tel que décrit dans le projet et la politique communautaire ? Le levier fiscal peut-il être l'unique réponse et comment l'actionner au mieux et le plus équitablement ? Nous aussi nous appelons de nos vœux un Projet de territoire ambitieux, mais où est-il ? **La définition d'un projet de territoire**, partagé par tous ou à tout le moins défini après avoir véritablement permis l'expression de tous, intégrant un volet Financier et Fiscal, pourrait emporter l'adhésion du Conseil Municipal. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il nous semble que c'est par ce moyen, par la large concertation entre les différents acteurs du territoire qu'il nécessite, que nous aurons les réponses aux questions de visibilité, de lisibilité et d'expression de la solidarité. Soit le Projet de territoire précède le Pacte Financier, soit le Pacte Financier est un des volets du Projet de Territoire.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement ne peut à l'évidence en être que la conséquence et tenir lieu lui non plus de projet.

Même si pour Québriac, les montants en jeu à ce jour, modérés mais non négligeables, ne mettent en péril ni son fonctionnement ni sa stabilité financière, on peut comprendre que la mesure soit plus difficile pour nos voisins de Tinténac, car c'est de 110 000 euros dont il s'agit à terme. La moindre des choses était donc de mettre cette question sur la table bien avant, par respect minimum pour les communes concernées.

Enfin, La taxe foncière fait partie des fondamentaux d'une collectivité comme la commune. Elle représente une part majeure dans ses recettes fiscales, qu'elles viennent des habitations ou des entreprises. Elle fait partie de sa souveraineté, d'une partie des bases de son développement. Cette disposition, touchant à la fiscalité communale, nous semble comparable à un transfert de compétences, et doit être traitée avec la même prudence et le même niveau de concertation et de réflexion.

Sans être fermé aux mouvements de notre temps, le Conseil Municipal juge qu'il faut être prudent compte tenu de beaucoup d'inconnues sur l'avenir. Faut-il se départir aujourd'hui de ces 7 000 euros alors que nous n'avons pas de vision globale de l'évolution des dotations, des compétences des uns et des autres, de la fiscalité locale ? D'autant qu'il est proposé un pacte de très longue durée, **30 ans, ce qui nous paraît anormalement long**. Il faut de bonnes raisons pour que la commune abandonne une partie de cette souveraineté, qu'elle en « aliène » une partie, pour prendre le terme adéquat. Sommes-nous dans ce cas ?

Le problème c'est que nous ne savons que répondre. Nous avons le sentiment que trop de questions demeurent sans réponses à ce stade et qu'en conséquence, en l'état, la mise en œuvre de ces dispositions est prématurée.

Le Conseil Municipal souhaite en conséquence que l'exécutif de la Communauté de Communes se mette autour de la table pour aborder ces questions avec les conseils municipaux, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire discuté et débattu largement et qui comportera un volet financier.



Commission Valorisation du Patrimoine Naturel et

Les 1^{er} panneaux Historique

Cette année les premiers panneaux Historiques (maximum 5) vont être implantés le long d'un circuit partant de la Ville Geffrend puis l'étang neuf, le bourg et les Étanchets Au fil du temps viendront s'y ajouter des panneaux floristiques et faunistiques.

La commission avait souhaité avec les services techniques de la commune relancer l'expérimentation de prairies fleuries... c'est chose faite !

Conjointement avec les agents 2 lieux ont été retenus :

- un premier à l'entrée du bourg ;
- un second dans le lotissement de la Donac visible en descendant vers le canal. En fin saison libre à vous de venir réaliser vos bouquets !

Labellisation Villes et Villages Étoilés

La commune a reçu sa première étoile par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). En 2015, 202 communes ont été récompensées au niveau national.



Pour accompagner les efforts de la commune et ainsi aller chercher une deuxième, troisième étoile, l'association Villes et Villages Étoilés nous apporte son concours par quelques recommandations :

- Supprimer les sources blanches en privilégiant des lampes au sodium haute pression et en ajustant les puissances.
- Installer de la signalisation passive (catadioptrés, systèmes réfléchissants...) pour remplacer chaque fois que possible de l'éclairage ou pour faciliter le guidage visuel des automobilistes en période d'extinction nocturne.

Québriac commune zéro phyto

Québriac reconnue et diplômée comme commune zéro phyto. C'est le fruit d'un travail entrepris depuis plusieurs années par et grâce au personnel des services techniques.



Monument aux morts



Après la 1^{re} guerre mondiale, le traumatisme en France est immense. Le bilan des pertes humaines françaises est effroyable : 1,4 million de morts, 3 millions de blessés sur 8 millions d'hommes mobilisés.

La commune de Québriac n'échappe pas à ce terrible constat. Sur près de 300 hommes mobilisés, 69 ont été tués lors de ce conflit. Pour perpétuer la mémoire de tous ces hommes morts durant cette guerre, il est décidé d'ériger des monuments dans chaque commune. Le conseil municipal de Québriac décide, en janvier 1921, d'ériger ce monument de granite au centre du bourg sur un emplacement produit par la démolition du mur du presbytère, reculé à cette occasion de dix mètres.



Le dimanche 2 juillet 1922, le monument est inauguré par François Legendre, maire, en présence des anciens combattants, des membres du conseil municipal, des ecclésiastiques, des enfants des écoles et de la population.

Depuis cette date, 10 autres noms ont été ajoutés suite au second conflit mondial puis un dernier, une femme, tuée accidentellement en Indochine.



www.quebriac.fr

Historique

Convention avec la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) Ille-et-Vilaine

La convention signée avec la LPO est d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 9675 € et concerne le site des Étanchets d'une superficie de 4 ha 48.

Actuellement l'étude faunistique et floristique est en cours. À l'automne il sera remis à la commune de Québriac un plan de gestion du site des Étanchets. Une fois finalisé ce plan de gestion s'accompagnera d'un suivi technique du site de la part des chargés de missions auprès des agents de la commune ainsi que de sa valorisation auprès des habitants par la mise en place d'actions de sensibilisation, d'information, de formation...



Classes 6

Les Classes 6 auront lieu le samedi 1^{er} octobre 2016.

Elles concernent toutes les personnes nées une année 6 (1946, 1986 ou 2006, par exemple).

La journée débutera à 11 h par une cérémonie au monument aux morts, avant la photo officielle à 11 h 30 place de la mairie, à 12 h un vin d'honneur vous sera offert par la municipalité.

À 13 h un repas sur réservation à la salle de la Nouasse ainsi qu'un après-midi détente vous seront proposés.

Le tarif repas : 29 €/adulte - 12 €/enfant

Renseignements et Contact :

Réjane Giffard 02 99 68 08 43

Michèle Lardoux 02 99 68 08 81

Agora un moment de rencontre très sympa

Ambiance détendue et conviviale pour cette troisième édition d'Agora le 23 avril. Il s'agit juste, rappelons-le, d'un moment de rencontre entre tous les Québriacais qui le souhaitent, élus ou non, d'une occasion de discuter autour d'un café et d'une viennoiserie.

Pas d'ordre du jour, de prise de parole, simplement le plaisir de se voir, de mieux se connaître aussi, d'être ensemble, de parler de tout, de rien ou d'évoquer une question qu'un participant souhaiterait porter à la connaissance du maire ou d'un conseiller. Bref, ils'agit de prendre le temps.

Pour cette troisième édition, Madame Sylvie Robert, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, devait nous faire l'amitié d'être des nôtres comme elle en avait manifesté le souhait lors des vœux du Maire. Elle n'a finalement pas pu venir en raison de sa participation à la cérémonie organisée pour le départ du Préfet de Région. Ce n'est que partie remise, nous l'inviterons à nouveau.

Une quarantaine d'habitants ont passé un moment à la Nouasse au cours de la matinée, agréable moment que nous renouvellerons bien évidemment en espérant être plus nombreux encore.



Quel pourrait être le visage de Québriac dans dix ans ?

La question est intéressante. En effet, en vingt ans, notre commune a considérablement évolué. Les expressions les plus visibles en sont bien sûr l'évolution de sa population passée de 890 à 1556 entre 1995 et 2015 et conséquence de la première, celle du nombre d'enfants scolarisés à l'école, quasiment multiplié par quatre dans la période, 51 élèves en 1995, 190 en 2013 avant un fléchissement en 2015 avec 158 enfants.

Tout cela n'est bien sûr pas le fruit du hasard, mais le résultat de la politique d'urbanisme initiée par les municipalités successives, fondée sur la volonté commune d'inscrire Québriac dans une **dynamique de développement** importante mais maîtrisée. Il s'agissait de pouvoir en particulier gérer le financement des investissements et des besoins de services à la population existante et à la nouvelle : recrutement de personnel communal, école, restaurant scolaire...

L'outil au service de cette politique est aujourd'hui le Plan Local d'Urbanisme rédigé à Québriac en 2007 après quatre années de travail. C'est un document évolutif dont les services de l'État préconisent une révision générale tous les dix ans. Dix ans se sont bientôt écoulés donc et s'il n'est pas pour l'heure envisagé d'engager une telle procédure, il nous apparaît néanmoins important d'aborder ces problèmes d'urbanisme si déterminants pour Québriac, pour son évolution, ses investissements, ses ressources et son avenir. À noter que par obligation législative, une révision générale se fera de toute façon, compte tenu de la loi ALUR 2014, de la révision du SCOT et sans doute du passage prochain en PLU Intercommunal.

L'urbanisme, un contexte législatif très contraignant :

L'urbanisme a pour objet de planifier, de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols dans des matières aussi diverses et complémentaires que le développement urbain, la qualité du bâti, l'aménagement des espaces, le développement d'activités commerciales, artisanales, touristiques, de loisirs, d'équipements publics... C'est une réflexion qui vise à organiser, aménager la ville, ses quartiers, ses territoires, bref à « Urbaniser ».

Portée par la collectivité, elle se concrétise par la mise en œuvre d'objectifs locaux au sein d'un Plan Local d'Urbanisme (cf. encadré) qui concerne tout l'espace communal, à l'exception de l'espace agricole, même si elle doit le protéger, le conserver, le promouvoir et le valoriser.

Bien sûr, nous ne faisons pas ce que nous voulons. Nos objectifs se doivent d'être conformes aux décisions arrêtées aux niveaux supérieurs : « Com. Com. Bretagne Romantique » via le PLH-Plan Local Habitat- « Pays de Saint-Malo » par le SCOT -Schéma de Cohérence Territoriale- et État. Chaque niveau doit impérativement demeurer en conformité avec les dispositions des échelons supérieurs. Et s'il y a bien un domaine où les contraintes sont nombreuses et changeantes c'est l'urbanisme. Pas moins de quinze lois sont ainsi venues réglementer la matière entre 1967 et 2007. Sur les deux derniers quinquennats, sept nouvelles lois s'y sont ajoutées (Grenelles, ALUR...).

Bien compliqué direz-vous et vous aurez raison. Pourtant, les conséquences elles, sont bien concrètes. Ainsi le SCOT du Pays de Saint-Malo qui s'imposera à nous, envisage, en application de la loi Duflo de



mars 2014 pour un Urbanisme Rénové et de la loi agricole-alimentation-forêt d'octobre 2014, de fortes contraintes à l'urbanisation pour économiser l'espace productif agricole. Il s'agit de développer la population là où les services existent déjà, de justifier l'ouverture de nouvelles zones habitables si tout ce qui est constructible ne l'est pas déjà, de renouveler la ville sur elle-même par le morcellement des propriétés, de densifier au maximum par la vente de terrains les plus petits possibles et de l'habitat groupé. Connaîtrons-nous tous bientôt le « BIMBY » - Build In My BackYard - littéralement, « construire dans son jardin » ?

Si chacun peut comprendre qu'il est urgent d'être très attentif à la consommation de l'espace agricole, tout cela interroge néanmoins beaucoup pour notre avenir. La vocation de nos communes rurales est de préserver et développer un cadre de vie spécifique, différent de celui de la ville, de la métropole. Si nous ne pouvons plus nous développer, sauf à perdre notre identité, nous courons le risque de déperir. Une population ne se maintient que par l'apport progressif et continu de population nouvelle. Encore faut-il que celle-ci y trouve un intérêt.

Selon cette vision un rien pessimiste quel visage pourrait-présenter Québriac dans 10 ans ? Sommes-nous destinés à devenir peu à peu un « écomusée » montrant comment on vivait en campagne au tout début du XXI^e siècle, avec nos terrains de bourg de 500 à 800 mètres carrés et nos parcelles de campagne de 2 ou 3000 mètres carrés ?

Le pire n'est jamais sûr mais à tout le moins la vigilance s'impose. En tout état de cause, à l'heure des décisions, ces contraintes feront forcément partie intégrante de l'équation.

Quelles décisions d'ailleurs ?

Tant de questions se posent :

- Faut-il ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation et dans l'affirmative, combien, quand et où ?

- La population de la commune est aujourd'hui d'environ 1600 habitants, le PLU établissait un objectif de l'ordre de 2000 habitants au début des années 2020. Sans apport de population nouvelle, nous ne pourrions stabiliser nos effectifs d'enfants scolarisés à Québriac à un niveau de l'ordre de 150 - 160 enfants, pour 6 à 7 classes. Toutefois quel est le juste niveau ? Après tout, le Groupe scolaire avec huit classes disponibles, une cantine neuve, des salles polyvalentes proches nous donne une capacité d'accueil importante, jusqu'à 200-220 enfants, pour absorber si besoin des fluctuations éventuelles.
- Accroître notre population constitue un facteur important de consolidation de nos commerces. Dans cette perspective, ne faudrait-il pas en conséquence s'engager fortement dans cette voie ?
- La réponse à cette interrogation n'est pas arrêtée et n'est pas simple à trancher. Favoriser l'augmentation de la population certes, mais comment ? Faut-il augmenter la part du locatif social ? Aujourd'hui, la part de l'habitat social à Québriac est de 9 %, ce qui nous place dans la moyenne de la Communauté de Communes. Faut-il augmenter cette part ? Sommes-nous d'ailleurs vraiment encore décisionnaires en la matière puisque pour les programmes supérieurs à dix logements, il est exigé 20 % ?
- Comment assurer une urbanisation cohérente, assurer une circulation convenable dans le bourg, surtout à certains moments de la journée et dans le reste de la commune, alors que le réseau n'est pas conçu pour des évolutions si fortes ?
- Faut-il militer pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ? Il devient le niveau normal de gestion. Devons-nous encore une fois renoncer à l'une de nos compétences communales majeures ? Pour quel bénéfice pour la commune et ses habitants ? Sauf revirement législatif, la question reviendra ; elle suppose de notre point de vue encore une fois, d'être adossée à un projet communautaire qui devrait aboutir prochainement.



Lotissement du Courtil-Noë.



- Quelle fiscalité appliquer ? Quel est le juste niveau de contribution, de participation des nouveaux habitants au financement des équipements collectifs ? Doit-on augmenter significativement le taux de la taxe d'aménagement due lors de la construction de nouveaux logements ?

Toutes ces questions et bien d'autres encore se posent et devront trouver des réponses dans les années à venir, de façon communale ou intercommunale. Mais on voit que rien n'est arrêté, rien n'est figé, au contraire même.

Toutefois, la réflexion n'exclut pas l'action comme en témoignent les décisions récentes et les projets en cours.



Lotissement de l'Ormel.

Demain se prépare aujourd'hui

Dans le numéro de l'Écho de Noël dernier, nous évoquions les projets communaux en matière d'assainissement, extension du réseau à la Basse Ville, Ville Hulin et Grand Moulin d'une part et la construction d'une nouvelle station.

Ce second projet surtout est le préalable indispensable à tout nouveau programme d'urbanisation ayant un peu d'envergure. La capacité maximale théorique de notre station, 800 équivalent/habitant, soit 320 foyers raccordés est atteinte. Il nous reste un peu de marge mais pas suffisamment pour envisager par exemple le lancement d'un nouveau lotissement.

Cette nouvelle station est conçue pour accroître la capacité de traitement des eaux usées de 50 %, ce qui la portera à 1200 équivalent/habitant. Elle fonctionnera selon un système de traitement par phyto-épuration constitué de bassins plantés de roseaux. Les lagunes seront conservées notamment pour les périodes d'étiage, lorsque, l'été, le débit de la DONAC ne sera pas suffisant pour absorber les rejets des lagunes et risquer des pollutions du cours d'eau.

Le coût estimé est de 600 000 euros HT sur lesquels nous pouvons espérer, selon les calculs de l'Agence de l'Eau 40 % de subventions, soit 240 000 euros. Il restera donc à financer 360 000 euros.

Second projet en cours qui nécessite une réflexion approfondie, **l'aménagement des espaces de loisirs**. La commune a acquis récemment un espace agricole de 3,7 ha, dont 0,3 ha de verger en réhabilitation, entre la Nouasse et la Métairie neuve, attenante au nord à ses espaces loisirs actuels. Ce champ est dans le périmètre du château et des douves féodales classés de Québriac. Cet espace est à aménager.

De premiers échanges, prémices des discussions à venir sont intervenus sur la façon dont cet aménagement pourrait être conduit. Des idées s'expriment et l'une d'elles serait de déplacer le terrain de foot vers la parcelle récemment acquise afin d'envisager une urbanisation du centre bourg avec l'espace ainsi dégagé, intégrant sans doute l'espace arrière où était envisagé par le passé le deuxième terrain de foot. Cette hypothèse, qui n'est qu'une parmi d'autres donnerait, à l'urbanisation actuelle du bourg une dimension plus compacte, mais nécessiterait d'engager des coûts pour l'heure non budgétés en particulier pour déplacer l'actuel terrain de foot.

Logements locatifs Courtil-Noë.



Une première étude pour l'aménagement d'une zone de sports et de loisirs sur le site de la Nouasse, était intervenue avec l'aide du cabinet CERUR, en octobre 2004. Elle mettait en évidence la nécessité de plusieurs équipements significatifs. Pour le court terme un atelier municipal, un plateau multisports, des équipements destinés aux jeunes (skate, bicross ou BMX), un terrain de réception (zone arrière enherbée). À moyen terme l'étude envisageait un deuxième terrain de foot, une salle polyvalente, une salle multisports, un court de tennis, un parcours sportif.



Résidence du Clos de la Rabine.

L'atelier communal et le plateau multisport, aux dimensions plus modestes qu'initialement prévues, sont désormais réalisés. D'autres équipements seront bientôt disponibles : vestiaires de foot et terrain de BMX. D'autres demeurent toutefois à créer pour répondre aux besoins de notre population et s'intégrer dans notre environnement, c'est-à-dire venir en complémentarité d'installations existant déjà chez nos voisins plus ou moins proches.

Une seconde étude est en conséquence programmée, les équipements pourraient être :

- un terrain de foot d'honneur et un terrain d'entraînement ;
- un espace multifonctions ;
- un parcours Sportif vers Étangs Grand Bois ;
- un mur d'escalade ;
- des réservations pour des projets plus lointains : tennis, tir à l'arc extérieur...



Lotissement de la Donac.

Rien n'est décidé, le projet est conduit pour les Québriacais et rien ne se fera sans étroite collaboration avec eux. **Un comité de pilotage devra se mettre en place avec des élus et toutes les parties prenantes** dans notre vie locale.

En résumé, bien des projets sont à construire et c'est bien l'essentiel car ils témoignent du dynamisme de notre commune et de ses habitants.

Le Plan Local d'Urbanisme a été créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain dite loi Chevènement) en 2000. Il a remplacé progressivement les POS (Plan d'Occupation des Sols) et dans certains cas les Cartes Communales (des plus petites communes).

Il contient plusieurs documents dont un rapport de présentation qui établit le diagnostic prévisionnel des besoins et l'explication des choix retenus pour établir le cœur du plan, le Projet d'aménagement et de développement durable ou PADD. C'est ce PADD qui :

- définit les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports le développement du numérique, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;
- fixe les objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain (densités).



Une nouvelle parcelle de forêt communale replantée



Comme évoqué dans le numéro de « l'Écho » de juillet 2014, notre forêt communale est victime depuis 2010 d'une attaque de dendroctones sur les Épicéas de Sitka. La femelle de ce petit scarabée noir de moins d'un centimètre de long pond ses œufs sous l'écorce des arbres adultes et les larves en s'y développant provoquent rapidement la mort de l'arbre hôte. Cette essence d'arbre recouvrait la moitié du massif forestier et ce sont donc 41 hectares qu'il a fallu se résoudre à abattre en raison de du développement du ravageur et de l'accroissement des dégâts. La commune s'est bien sûr immédiatement engagée à reconstituer sa forêt dans le cadre d'un plan de sept ans (2013-2019), à un rythme supportable pour nos finances.

L'un des pins de la parcelle récemment reboisée.



Encore un peu juste pour abriter des champignons mais cela viendra...

Après la plantation d'une première parcelle en 2014, lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2015, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le reboisement d'une seconde tranche, une zone de 4,47 hectares, marché attribué à la société Loïc le Talhouet d'Amanlis pour un montant d'environ 20 000 € TTC. Les travaux de plantation sont aujourd'hui réalisés. Les plants mis en place sont le pin maritime et à nouveau l'épicéa de Sitka, seules essences véritablement adaptées à la nature des sols.

Avec un taux de survie important des plants dans la première zone (plus de 85 %), ce sont donc maintenant près de dix hectares qui ont été replantés.



La parcelle qui vient d'être reboisée.



Numérotation de la commune de Québriac

La numérotation des villages est terminée en totalité sur notre commune, quelques plaques ne pouvant être remises lors de notre passage restent à votre disposition à la mairie. Maintenant il faut apposer les plaques avec votre numéro sur un support et dans la mesure du possible, visible de la voie principale.

Si vous rencontrez des problèmes pour installer votre numéro, signalez-vous à la mairie, nos services feront le nécessaire pour vous apporter une solution.

Pourquoi installer votre numéro ?

Nous disposons d'une campagne vaste et il n'est pas facile pour des personnes extérieures à notre commune de trouver nos maisons dispersées. C'est surtout faire gagner du temps aux services de secours et personnels de santé ainsi qu'à tous les services publics (eau, gaz, électricité, téléphone). Aujourd'hui des moyens modernes de localisation permettent d'intervenir rapidement, sachant que dans certains cas les minutes sont précieuses pour sauver une vie.

Créativement votre Nadine Pradels



Bonjour,

Je m'appelle Nadine et depuis maintenant 3 ans j'ai réalisé mon vœu le plus cher en me lançant dans la création d'accessoires pour enfants, avec deux petites marques créées à partir de personnages : **Un Amour d'Ysanell** et **Malo Les Biscotos**.

L'idée me trottait dans la tête depuis très longtemps et mon déménagement à Québriac a boosté mon projet. Mon atelier se trouve en campagne, d'où sortent toutes mes créations, destinées pour la grande majorité aux tous petits... les traditionnels bavoirs, serviettes élastiquées... mais également les « stop la bavouille ! »,

les « gros câlins », les sacs « Pompadell » et bien d'autres encore, la liste est longue et de nouvelles idées arrivent tous les jours !

La plupart des pièces sont uniques et peuvent être personnalisées (prénom brodé).

J'ai également une gamme de bijoux créée autour d'Ysanell, qui fait notamment le bonheur des petites vacancières (ou des plus grandes !) que j'ai l'occasion de rencontrer lors de mes marchés d'été.

On peut également trouver mes créations sur mon site ou encore dans certaines boutiques, toute l'année : à **Rennes**, chez **NIJ**, au 27 bd de la Liberté ou chez **Comme une Fée**, 19 rue Salomon de Brosse, à **Dinan**, au 11 rue du Jerzual, dans la boutique de créateurs **Couleurs Jerzual** ou encore à **Saint-Malo** intra muros, dans la boutique de créateurs **Histoire De**, au 8 rue du puits aux Braies.

En espérant vous croiser bientôt, très bel été à tous.

Nadine Pradels - Un Amour d'Ysanell - Tél : 06 03 48 83 93

<http://www.unamourdysanell.com> -  [ysanell.malo](https://www.facebook.com/ysanell.malo)



ESQ : Quarante ans et maintenant ?

Des cycles s'achèvent, de nouveaux débutent, et l'ESQ n'échappe pas à la règle. Ainsi le club a-t-il vécu deux événements marquants en 2015, la célébration du quarantième anniversaire bien sûr, mais aussi le passage de témoins par plusieurs cadres, dont le président, à un nouveau bureau largement renouvelé et rajeuni.



Le temps d'une rencontre au mois de mars avec trois de ses membres, trois jeunes de la commune, Aurore Thoreux (Trésorière Adjointe), Marion Clolus (Trésorière) et Julien Gamblin (Président) pour évoquer leur regard, leur engagement, le club, les projets, les difficultés aussi, pour faire un large tour d'horizon de l'actualité et d'une partie des idées et des projets qui sont en réflexion au sein de l'ESQ.

Le club, ce sont d'abord et avant tout ses quelques 140 licenciés répartis au sein de ses équipes : seniors féminines, seniors masculines, vétérans, U17, U15, U13, U11, U9 et U6.

S'investir ainsi dans un club, qui plus est y assumer des responsabilités n'est pas un choix anodin. C'est d'abord servir, choisir de donner de son temps, beaucoup, souvent sans compter. Pour eux, il s'agit même du fondement de l'engagement associatif, aussi lorsque la nécessité s'en est fait sentir, tous trois, comme les autres membres du bureau, n'ont guère hésité. L'envie de poursuivre l'aventure initiée par les aînés, et pour reprendre leur expression, l'envie de se « *défoncer* » pour les jeunes de la commune les amenaient tout naturellement à faire ce choix.

Les « Quarante ans » : Ils sont unanimes, c'est un anniversaire qu'il ne fallait pas manquer, une date importante pour célébrer le club et tous ceux qui en ont écrit l'histoire. Les festivités ont nécessité un gros investissement de la part de l'ancienne équipe dirigeante et des bénévoles, qu'ils soient partis ou toujours au club, mais le succès était au rendez-vous. Pour reprendre la formule de l'un d'eux, il s'agissait d'une « *jolie fête* ». Toutefois, il faut aussi aujourd'hui en amortir le coût qui pèse de manière très significative sur **les finances du club**. Le vote annuel des comptes au mois de mai l'an passé est à cet égard trompeur, le bilan financier paraissait certes très flatteur, mais l'essentiel des factures est arrivé après la fête.

De ce fait, la vigilance s'impose, et même s'ils conviennent que le discours peut être évidemment beaucoup moins facile à tenir et parfois même compris, tous insistent sur la rigueur accrue avec laquelle, il convient d'appréhender les prochains exercices. Les projets ne sont pour autant pas rangés « au placard », bien au contraire, projets ou parfois encore simples idées à débattre en bureau ne manquent pas. Pour eux, il ne s'agit pas non plus de tout bouleverser mais travailler au sérieux budgétaire par des mesures d'équité et de bon sens comme veiller par exemple à ce que le produit des licences soit intégralement perçu ou, insistent Aurore et Julien, pouvoir solliciter parfois encore un petit peu plus d'investissement de la part des bénévoles et des joueurs à l'occasion des manifestations.

Leur premier objectif, **fédérer les bénévoles** qui font la richesse du club autour d'un projet qui place les joueurs au centre des attentions, et dans ce but, pouvoir anticiper les conséquences d'une manifestation qui se révélerait financièrement déficitaire, pour ne pas compromettre les objectifs sportifs.

Les projets, justement parlons-en, tant ils sont nombreux, même si tous n'ont pas encore été débattus au sein du bureau et qu'ils sont loin d'avoir tous le même niveau de maturité. Certains ne relèvent à ce stade encore que de la simple idée. Quel qu'en soit le niveau ou l'avancement, ils révèlent toutefois la richesse de la réflexion au sein de ce club.

Première idée forte, le souhait de **pouvoir s'appuyer sur un entraîneur** qui pourrait travailler pour le club, quelques heures par semaine, un quart temps environ. Julien souligne qu'il s'agit d'une demande des joueurs avec laquelle il est pleinement en accord. Pour lui, pouvoir bénéficier d'un regard extérieur et de la technicité d'un professionnel permettrait de soutenir le travail des bénévoles en matière de tactique et de technique de jeu, et au final de faire progresser les équipes, de permettre à chacune d'elles de pouvoir exprimer au mieux son potentiel. Son souhait, « *remonter une équipe première, une équipe qui porte le fanion de l'ESQ le plus haut possible* ». Dans cet esprit d'ailleurs, il parle de constituer une équipe de U19, pour créer un groupe qui évoluera ensuite en senior et qui bénéficiera ainsi de plus de temps de jeu et donc de plus d'automatismes. Marion quant à elle souligne que cette professionnalisation de l'approche du foot est nécessaire parce que se côtoient au club plusieurs profils de joueurs, enfants, adolescents, adultes, féminines et que l'entraînement ne se conduit pas de la même manière en fonction de l'âge ou du sexe. Aurore insiste quant à elle sur le surcroît de motivation que pourrait amener ce concours extérieur.



Seconde idée forte, accroître les effectifs de féminines pour pouvoir constituer une équipe de onze joueuses ce qui nécessiterait de pouvoir accueillir au club dix-huit à vingt licenciées, alors qu'aujourd'hui l'équipe des filles de Québriac évolue dans un championnat à sept. Marion et Aurore soulignent que ce n'est pas si simple car le football féminin se développe dans les autres communes autour de nous. Ainsi, Dol de Bretagne, Marcillé Raoul et Gévezé, ont désormais leur équipe senior, Tinténiac une équipe de U17 et des projets de même nature semblent devoir se développer à Pacé ou à Meillac. L'absence de vestiaires n'a pas non plus été très simple à gérer même si le problème est en voie d'être réglé. Le recrutement d'un entraîneur constituerait, pour elles, un plus indéniable pour aider à étoffer un pôle féminin. Et puis insistent-elles en souriant, plus de femmes en qualité de joueuses à l'ESQ contribue également à insuffler une nouvelle dynamique, une approche féminine d'un sport dans un club aux équipes jusqu'alors uniquement masculines.

Au service du sport enfin, des joueurs jeunes et moins jeunes, les trois dirigeants insistent sur leur volonté de voir se développer les manifestations. Le projet demeure à construire bien sûr mais dans leur esprit, il s'agirait de répondre à un triple objectif. D'abord, travailler à l'occasion du tournoi, sur une compétition spécifique ouverte aux U11 à U17 afin que chaque membre du club puisse participer à la fête. Les plus jeunes eux ont l'occasion de jouer des tournois à Québriac lors des « plateaux ». Ensuite, ils souhaiteraient atténuer la dépendance du club aux résultats des trois grands rendez-vous de l'année (tournoi, choucroute, repas de fin de saison). Enfin, Marion souligne qu'il pourrait être intéressant de développer des manifestations particulières pour permettre le financement de projets sportifs spécifiques ou des investissements. Bien sûr, tout cela nécessite du temps, de la réflexion, de la volonté et dépendra du temps que parents, joueurs et bénévoles de l'association pourront et voudront consacrer à l'ESQ.

Au sujet de l'**environnement associatif** enfin, Julien souligne que pour lui le club doit s'ouvrir plus encore vers les autres. Pour lui, « nous avons tellement de choses à organiser sur la commune, de tels moyens humains, une richesse à utiliser... » Et comment le contredire quand l'on voit la capacité des associations et des habitants de la commune à se mobiliser lors des diverses manifestations ? Mais ambitieux, tous trois pensent qu'il est possible de faire mieux encore en mutualisant les équipements de chacun et en entretenant des relations plus fréquentes.

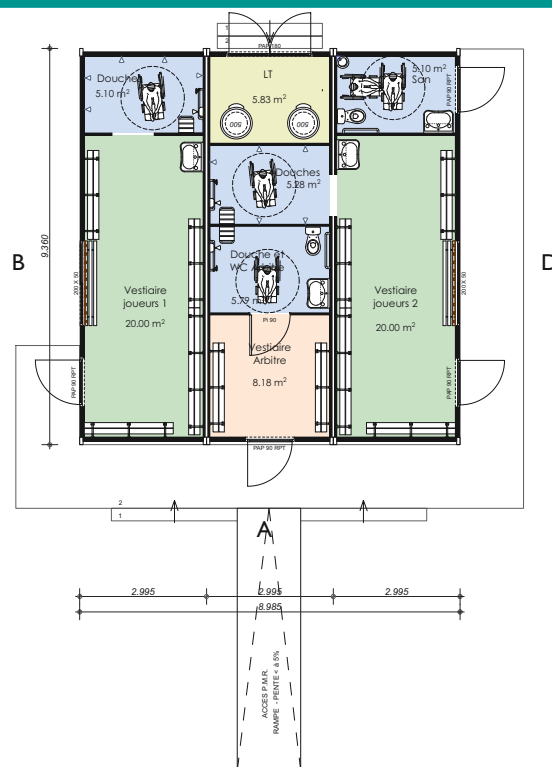
De nouveaux vestiaires pour l'ESQ

Lors de la séance du Conseil du 27 mai 2016, le conseil a délibéré sur ce projet en cours depuis plusieurs mois, l'acquisition d'un bâtiment modulaire pour les vestiaires de l'ESQ. Le travail mené par la commission « vie associative » a permis d'affiner le cahier des charges et de sélectionner l'offre la plus conforme aux attentes du club.



D'une superficie totale de 75 mètres carrés, cet ensemble permettra de bénéficier de trois vestiaires supplémentaires dont un pour les arbitres. La société retenue est la société COUGNAUD de la Roche Sur Yon, spécialiste de ce mode de construction pour un coût TTC de 88 648 €, auxquels il faudra ajouter les travaux de génie civil pour l'implantation de l'ensemble.

Le nouvel équipement sera disponible pour le début de la prochaine saison de l'ESQ.



0. Rez de chaussée 1:100



Habitat : dernière année pour l'OPAH

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) atteint sa 3^e et dernière année de subventions. Il vous reste jusqu'à la fin de l'année 2016 pour solliciter des aides de l'Agence nationale de l'habitat et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, majorées par la Communauté de communes.



Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources et propriétaires bailleurs privés.

Dans tous les cas le logement doit avoir plus de 15 ans et être occupé à titre de résidence principale.

Quels sont les travaux concernés ?

- économies d'énergie ou énergies renouvelables : double-vitrage, isolation, changement d'énergie de chauffage...
- adaptation du logement aux handicaps et à la perte de mobilité : main-courante, adaptation salle de bains, rampe d'accès, monte-escalier...
- mise aux normes de logements très dégradés.

Dans tous les cas, les travaux doivent être réalisés par des artisans (fourniture et pose) et ne doivent pas être commencés avant d'avoir eu l'accord des subventions.

Rencontrer les conseillers du PACT HD 35, missionnés par la Communauté de communes, pour :

- vous renseigner sur les différentes aides possibles et les modalités ;
- obtenir des conseils techniques après une visite à votre domicile ;
- établir un plan de financement en tenant compte de vos apports personnels et ressources ;
- monter votre dossier de subvention et assurer son suivi.

Ces rencontres sont gratuites et sans engagement.

Des permanences, sans rendez-vous, sont organisées tous les vendredis de 10 h à 12 h à la Maison des Services (3 rue de la mairie à Combourg).

Vous pouvez aussi prendre au contact par téléphone au 0 800 400 702 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour une première rencontre avec le PACT HD 35, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition afin qu'ils puissent étudier votre demande.

Comment se rendre à la piscine gratuitement ?

Du jeudi 7 juillet au mardi 30 août 2016

La Communauté de communes propose des navettes gratuites vers la piscine de Combourg pendant l'été et pour tous.



RÉSERVATION OBLIGATOIRE : 0 810 35 10 35

Mardi et vendredi après-midi au départ des communes suivantes :

Ligne 3 : Dingé - Hédé-Bazouges - Tinténiac - Québriac - St-Domineuc - La Chapelle-aux-Filtzméens.

Québriac :

- Points d'arrêts : Mairie.
- Horaires : départ à 14 h 30 - retour à 17 h 40.

Pratique : pour solliciter la navette gratuite il vous suffit de réserver au numéro ci-dessus avec des réservations la veille du départ jusqu'à 17 h du lundi au jeudi et 16 h le vendredi pour le lundi.

À noter : l'entrée de la piscine est à la charge des usagers. La Communauté de communes ne prévoit pas d'accompagnateur pour le transport des usagers.



Un guide pour randonner en Bretagne romantique

Ce premier tome contient **32 circuits** répartis sur les **14 communes situées au Sud du territoire** : Cardroc, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Les Iffs, Longaulnay, Québriac, Saint-Brieuc-des-Ifs, Saint-Domineuc, Saint-Thual, Tinténiaac, Trévérien et Trimer.

Vous y trouverez : un itinéraire cartographié illustré par un guide « *pas à pas* », la présentation de sites d'intérêt remarquable, ainsi que le nombre de kilomètres et la durée estimative de chaque circuit.

Retrouvez également vos sentiers sur : <http://rando.bretagneromantique.fr>

Disponible dès le mois de juin au tarif de 3 €

Points de vente : Office de Tourisme de Combourg (Place Albert Parent) Syndicat d'Initiative de Tinténiaac (17 rue de la libération), Maison du Canal à Hédé-Bazouges (12 la Madeleine), siège de la Communauté de communes Bretagne romantique (22 rue des coteaux à la Chapelle-aux-Filtzméens) et auprès du Groupement d'Intérêt Touristique (GIT) du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne romantique (5 bis Place de la Cathédrale à Dol-de-Bretagne).

Frelon asiatique : mise en place d'un dispositif de lutte

En collaboration avec les communes et en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGON 35), la Communauté de communes a mis en place un **dispositif de lutte contre le frelon asiatique** sur le territoire.

Le frelon asiatique n'ayant pas de prédateurs naturels, il revient à l'Homme de prendre des dispositions : la **destruction de la colonie** et le piégeage en font parties.

Le signalement et la destruction de nids

Le dispositif mis en place dans les communes est simple : au **signalement d'un nid de frelons** auprès de la mairie, les référents (constitués d'un duo agent-élu), iront l'identifier afin de s'assurer de la nature de l'espèce et de son niveau de dangerosité.

Dans un cas avéré, la commune fera appel à une **entreprise mandatée pour pratiquer une intervention**, parmi celles sélectionnés certaines seront habilitées à intervenir le week-end.

Le professionnel en charge injectera un produit en poudre à base de perméthrine dans le nid ; ce dernier est ensuite laissé sur place pour éviter toute diffusion du produit en dehors.

Les nids ne sont pas systématiquement implantés dans les arbres, le frelon asiatique cherchera avant tout un endroit sec et au chaud. Ainsi de nombreux lieux « incongrus » ont été relevés : grange, poulailler, avaloir, galerie de ragondins, compteur électrique, haies...

Le coût de l'intervention sera pris en charge à 50 % par la commune, la Communauté de communes et les 50 % par les communes membres avec, par commune, un forfait annuel calculé en fonction de la population de chaque commune.

Avec une estimation de 150 nids à détruire pour l'année 2016 sur le territoire communautaire, le budget alloué au service au titre de l'année 2016 est plafonné à 20 000 € (destruction de nids et frais inhérents à la gestion du service).



Point de vue de la minorité

Préoccupations

En avril dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé contre la mise en place du Pacte Financier et Fiscal (3 voix pour de la liste Québriac Horizon 2020) que la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique avait approuvé le 17 décembre 2015.

Cette décision de renoncer à un projet communautaire basé sur une forte solidarité entre les communes et la Communauté de Communes ne compromettra pas le développement du territoire, mais montre, une nouvelle fois la méconnaissance d'une majorité des élus de la commune sur ce qui se passe autour de nous et qui nous permet de progresser. Nous avons évoqué ce manque d'intérêt des élus de Québriac en juillet 2015 (hormis dans le domaine social) et ce vote confirme nos craintes.

Ce pacte est pourtant le moyen de permettre à tous les habitants de bénéficier des meilleurs équipements et services où qu'ils habitent sur notre territoire. Seules les communes de Tinténiac, Combourg et Québriac ont refusé ce pacte sur les 27 communes concernées.

L'enjeu était minime pour la commune (7 000 €uros à mutualiser à partir de 2020, soit seulement 25 % de la recette foncière de la zone de Rolin !). Sachant que la commune avait reçu 380 000 €uros en paiement des investissements faits sur la zone de Rolin. Quels seront les conséquences ? Cette décision sera-t-elle préjudiciable à la commune ? Une chose est certaine, Québriac et les deux autres communes sont montrées du doigt pour leur manque d'esprit communautaire par nos voisins qui eux ont accepté cette démarche.

Cette solidarité financière sera déclinée à travers un projet de Territoire qui permettra de mieux programmer son aménagement et assurer le financement des investissements.

L'autre sujet préoccupant est la vitalité de nos associations, nous l'avons évoqué dans l'article de début d'année et la tendance se confirme. Les dirigeants ne méritent certes pas, les adhérents s'activent et donnent du temps. Malgré cela certaines associations peinent à survivre. À cela deux raisons, le manque d'adhérents et un accompagnement communal

quasi inexistant. N'y a-t-il pas des actions de terrain à entreprendre envers les nouveaux arrivants ? Aider les associations dans leur communication ?

À ce propos avez-vous remarqué l'absence d'affichage associatif, y compris pour les associations de Québriac ? Ces affichages, surtout en été permettaient une information sur la richesse associative et culturelle, Monsieur le Maire à demandé au personnel communal de les retirer, ces informations reviendront-elles sous une forme ou une autre, nous y veillerons !

Le projet de vestiaire de l'ESQ semble en bonne voie, mais ce sera un vestiaire modulable. Est-ce le signe que le projet d'urbanisation de la zone de loisirs et le déplacement des terrains de foot va redevenir d'actualité au cours du mandat ?

Le terrain de bi cross sera-t-il réalisé prochainement ? Nous n'en avons plus de nouvelles ! Que dire des animations communales qui amènent du lien entre les habitants et qui font vivre la commune ? Est-ce que la nomination d'une nouvelle conseillère déléguée aux villages fera évoluer la situation ? Les communes voisines, même plus petites, s'activent dans ce domaine avec une certaine réussite, pourquoi pas nous ? Il n'y a pas eu de Téléthon en 2015, et aucune nouvelle manifestation soutenue par la commune depuis 2014.

Une vraie réflexion doit être menée pour arriver à redynamiser et rénover le tissu associatif de notre commune.

Toutes ces questions nous inquiètent et beaucoup d'entre vous nous font part de leur déception de voir Québriac se transformer en commune dortoir alors que nous aimons tous y vivre ensemble !

Le centre de nos préoccupations ne doit pas être de savoir ce qui s'est fait dans le passé (sans toutefois l'oublier), mais bien ce qui se passe aujourd'hui et ce que nous voulons faire de l'avenir pour que les habitants actuels et les nouveaux arrivants vivent en harmonie à Québriac.

*Patricia Fontaine, Eugène Lamarre,
Jacques Borde, l'équipe Horizon 2020 et
celles et ceux qui ont participé à cet article*





L'intégralité des séances du conseil est consultable en mairie mais aussi sur le site de la mairie : www.quebriac.fr



VOIRIE et RÉSEAUX

Renouvellement convention SAUR - contrôle des hydrants (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Séance du 18 décembre 2015

Dans le cadre de la sécurité incendie, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des 7 poteaux incendie.

Le conseil Municipal valide la convention proposée par la SAUR qui prendra effet le 1^{er} janvier 2016, opte pour un entretien de la totalité du parc tous les 3 ans au prix de 49 € HT par poteau incendie.

Travaux d'investissement de voirie - programme 2016

Séance du 27 mai 2016

Présentation des estimations des travaux de voirie que la commune de Québriac souhaite faire réaliser en 2016 par la Communauté de communes Bretagne Romantique (à la charge de la commune).

VOIRIE :

OBJET	MONTANT (TTC)
Modernisation Voie Communale La Haie de Terre	25 272,00 €
Enrobé des entrées de maisons du Grand-Bois	774,00 €
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT VOIRIE 2016	26 046,00 €

MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DES ESPACES PUBLICS :

OBJET	MONTANT (TTC)
Aménagement voie piétonne à l'arrière des commerces de proximité	8 340,00 €

Eclairage public - remplacement des points lumineux énergivore rue de la landelle

Séance du 27 mai 2016

La commune a demandé au Syndicat Départemental d'Electrification (SDE35) de poursuivre les études concernant le projet de remplacement des mâts et des lanternes énergivores.

ESTIMATION DES TRAVAUX À RÉALISER	
Montant HT	35 600,00 €
Subventions 78,5 %	27 946,00 €
À charge de la commune	7 654,00 €

Pour le secteur de la rue de la Landelle.

(17 points lumineux), il ressort des études un montant à la charge de la commune de 7 654,00 euros.

BÂTIMENTS et BIENS COMMUNAUX

Parc éolien de la société « SAS I.E.L exploitation 9 » de Québriac : avis de la commune de Québriac sur le projet dans le cadre de l'enquête publique

Séance du 18 décembre 2015

Après présentation du projet d'implantation de 5 éoliennes sur la commune, dans le cadre de l'enquête publique relative à l'implantation de ce parc éolien par la SAS I.E.L EXPLOITATION 9, et après délibération, le Conseil Municipal par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, donne un avis favorable au projet.



URBANISME

Déclaration d'intention d'aliéner

Néotoa - 7 rue de la rachine

(Séance du 29 janvier 2016)

Néotoa - 9 rue de la rachine

(Séance du 1^{er} avril 2016)

Propriété Monnier - 12 rue de la Donac

(Séance du 1^{er} avril 2016)

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens précités.

Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue du Courtil Jamet

Séance du 15 décembre 2015

8 bureaux d'études ont déposés une offre répondant à une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement de la Rue du Courtil Jamet.

Le marché de Maîtrise d'œuvre est attribué, par 11 voix POUR, 3 Abstentions, à la SARL A'DAO Urbanisme pour un montant de 8760,00 € HT.

Acquisition de plein droit

Séance du 29 janvier 2016

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui :

- soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire suivant trois procédures distinctes, selon que le propriétaire est ou non identifié : acquisition de plein droit, acquisition propriétaire non connu et les taxes foncières ne sont plus payées depuis plus de 3 ans, acquisition sur proposition du Centre des Impôts Foncières.

Acquisition de plein droit

Une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire lorsque ce bien était détenu par un propriétaire décédé depuis plus de 30 ans et dont les héritiers n'ont pas accepté la succession (expressément ou tacitement) durant cette période.

Le conseil municipal autorise, par délibération, le maire à acquérir un bien sans maître revenant de plein droit à la commune.

Si la commune renonce à exercer ses droits, la propriété est transférée de plein droit à l'État qui constate par arrêté préfectoral le transfert du bien dans le domaine de l'État.

Le Conseil Municipal, décide d'exercer ses droits et de prendre possession desdits biens.

Dernier propriétaire Rescamp H. – Le pré du Haut Village (B848), Le Clos Chaud (B852), Clos de la Ville Thébault (B870), Le Pré de la Filière (C12), Le Clos Perret (C172).

Dernier propriétaire ARRIBARD P. – Le Pré Long (A2), Trémagouët (A769), Le Champ des Bois (A818), Les Champs Pichets (E79), Les Champs Pichets (E80).

Lotissement du Courtil Jamet rétrocession des voiries et des espaces communs

Sont concernés par cette mesure :

- le lotissement « Le Courtil Jamet » d'une surface de 20 128 m²
- 12 logements individuels et une salle commune pour personnes âgées sur un terrain situé à l'ouest dudit lotissement

Le 19 février 2010, une convention de rétrocession des espaces communs de ces 2 projets a été signée entre la commune de QUÉBRIAC et l'Office Public de l'Habitat HABITAT 35 (actuellement NEOTOA).

Les équipements communs dont la prise en charge est envisagée par la commune et soumis aux termes de la convention de rétrocession sont les suivants :

- Voirie
- Réseaux des eaux pluviales
- Réseaux des eaux usées
- Espaces verts
- Emplacement du transformateur EDF

La procédure de rétrocession des équipements communs peut être engagée conformément à la convention précitée. Les espaces communs à rétrocéder à la commune de Québriac représentent une surface de **93a 16ca**.



AFFAIRES SCOLAIRES

Projet éducatif territorial de la commune de Québriac (avenant 1)

Séance du 26 février 2016

Après avoir recueilli l'avis¹ du conseil d'école et celui de l'inspecteur de la circonscription, la commune de Québriac modifie l'organisation du temps scolaire de son PEDT. Il s'agissait de permettre un temps scolaire plus long en début d'après-midi, 1 h 30 au lieu de 1 h et d'optimiser les temps de TAP, à l'inverse, 1 h au lieu de 1 h 30. Il est introduit parallèlement, un temps calme en début d'après-midi en alternance.

PLANNING CLASSES ÉLÉMENTAIRES

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
08 h 45 - 12 h 15					Fin des cours 11 h 45				
12 h 15 - 13 h 00	Récréation / temps relax					Récréation / temps relax			
13 h 00 - 14 h 00	Repas (45 min) / récréation					Repas (45 min) / récréation			
14 h 00 - 14 h 30	Groupe 1	Temps calme classe (Groupe 2)	Temps calme classe (Groupe 1)	Groupe 2		Groupe 1	Temps calme classe (Groupe 2)	Temps calme classe (Groupe 1)	Groupe 2
14 h 30 - 15 h 30									
15 h 30 - 16 h 30	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2

Temps de TAP

Temps scolaire

Le temps APC n'est pas mis en évidence dans ce planning.

Les autres dispositions du PEDT restent inchangées et notamment le planning des classes maternelles.

¹ Conformément au code de l'éducation, le Maire recueille l'avis du conseil d'école voire même l'accord s'il s'agit d'une expérimentation. Cette consultation est d'autant plus nécessaire lorsque les changements touchent les horaires d'enseignement.

FINANCES

La situation financière de la commune,
reste à un bon niveau :

- Résultats 2015 satisfaisants, à + 335 656 euros, un peu gonflés par le dernier remboursement de l'assurance pour le sinistre de l'église.
- Endettement stable, nombre d'années de remboursement de la dette : entre 5 et 6 ans.
- Des attentes et actions en cours : mutualisation de dépenses avec la Com. Com., pistes d'économies (téléphonie, eau, électricité...).
- Des indicateurs positifs (Population, Richesse fiscale), petit tassement de l'effort fiscal.
- Des compensations correctes face aux baisses de dotations (État et EPCI).

Des sources d'inquiétudes :

- Baisse jusqu'en 2017, des dotations d'état, soit 2 années à -15 à -20 000 euros, compensables partiellement par des économies, des évolutions de la population, des dotations (DSR) mais qui prendront leurs effets dans la durée.
- Pratiquement plus de marges de manœuvre sur la fiscalité, hormis par de la population nouvelle.
- Des dépenses ou obligations plus ou moins aidées (Nouveaux Rythmes scolaires, Autorisations d'Urbanismes, Accessibilité...).
- Des évolutions inquiétantes des contraintes d'Urbanisme : loi ALUR, SCOT... quant aux possibilités d'évolution de population dans nos bourgs ruraux.

Un budget principal incluant 2 grosses opérations : vestiaires foot et Aménagement rue Courtil Jamet, des reprises de 2015, et des études pour les bâtiments communaux : mairie, bibliothèque, Halte-Garderie... ainsi que :

- modification PLU pour de nouvelles zones d'habitat,
- projets villages ;
- actions jeunesse : terrain BMX ;
- accessibilité ;
- économie d'énergie, communications.

Des budgets autonomes en forte évolution : CCAS et ASSAINISSEMENT (Des subventions significatives attendues en rénovation et nouvelle station),

Des sollicitations de la CCB pour abonder au budget communautaire, des budgets annexes (restaurant, commerces) mal équilibrés...

En conclusion !

- La situation actuelle est convenable. Nous n'avons pas subi de pertes trop significatives à ce jour en termes de dotations, compte tenu des compensations prévues par le gouvernement. Nous avons les capacités de continuer à investir pour répondre aux attentes de la population.
- La vigilance reste de mise dans tous les domaines de la vie municipale.



Approbation du compte administratif 2015

BUDGET PRINCIPAL	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		143 828,42 €
Opérations de l'exercice	941 008,34 €	1 132 836,13 €
TOTAUX	941 008,34 €	1 276 664,55 €
Résultat 2015		+ 335 656,21 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	74 049,81 €	
Opérations de l'exercice	326 090,98 €	315 416,70 €
TOTAUX	400 140,79 €	315 416,70 €
Résultat 2015	- 84 724,09 €	
Restes à réaliser (RAR)	176 500,44 €	36 109,44 €
TOTAUX CUMULÉS	576 641,23 €	351 526,14 €
RÉSULTAT 2015 AVEC RAR	- 225 115,09 €	

BUDGET CREPERIE L'ARBRE EN BOIS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		1,53 €
Opérations de l'exercice	7 032,07 €	8 498,00 €
TOTAUX	7 032,07 €	8 499,53 €
Résultat 2015		+ 1 467,46 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		14 906,88 €
Opérations de l'exercice	8 947,36 €	
TOTAUX	8 947,36 €	14 906,88 €
Résultat 2015		+ 5 959,22 €

BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	119,20 €	
Opérations de l'exercice	32 643,50 €	32 451,00 €
TOTAUX	32 762,70 €	32 451,00 €
Résultat 2015	311,70 €	

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		5 087,17 €
Opérations de l'exercice	16 803,92 €	19 630,51 €
TOTAUX	16 803,92 €	24 717,68 €
Résultat 2015		+ 7 913,76 €

Service Public d'Assainissement Approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le compte administratif 2015 du budget du Service Public d'Assainissement présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **56 670,58 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2015 avec un excédent d'un montant de **101 564,56 €**.

Compte tenu de l'excédent d'investissement, des restes à réaliser en dépenses (149 057 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **47 492,44 €**.

Aussi, il est proposé d'affecter une part de l'excédent en section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés » soit **47 492,44 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2015 « résultat de fonctionnement reporté » soit **9 178,14 €**.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.



Participation séjours culturels (année 2016)

Dans le cadre des aides accordées par la commune pour l'organisation des séjours linguistiques et culturels par les établissements scolaires, le conseil municipal fixe à 25 €/élève la participation communale.

Les subventions seront versées individuellement sur présentation des justificatifs de l'établissement scolaire.

Participation communale au CCAS

Participation financière au profit du budget du Centre **Communal d'Action Sociale** d'un montant de **9 200 euros**.

Subvention exceptionnelle APE

Subvention exceptionnelle d'un montant de **800 euros** au profit de l'**Amicale des Parents d'Élèves** pour financer les frais d'organisation de l'Arbre de Noël 2015.

Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal est invité à fixer les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti. **M. le maire propose au conseil le maintien des taux 2015.**

Le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 420 000 euros.

2016	Bases estimées	Taux	Produits estimation
Taxe d'habitation	1 165 300 €	17,70%	206 258 €
Foncier bâti	826 920 €	20,95%	173 240 €
Foncier non bâti	96 500 €	42,11%	40 636 €

Décision modificative n° 2 2016 du budget principal

Séance du 27 mai 2016

Afin de mettre en conformité les montants des dotations et de la fiscalité directe locale 2016 et la comptabilité de la commune, il est nécessaire d'ajuster le budget primitif 2016. La décision modificative met en évidence la diminution de la DGF – 20 541, et en partie des compensations +10 419 et + 3992. La perte réelle de la commune se situe entre 7 et 8 000 euros.



Subventions et participations 2016

BENEFICIAIRES 2014	
Étoile Sportive Québriacoise	876 €
Comité des Fêtes du Grand-Bois	525 €
Gymnastique Volontaire Québriacoise	170 €
Club des Retraités de Québriac	212 €
A.C.C.A	409 €
A.C.P.G / C.A.T.M	409 €
Amicale des Parents d'Elèves (Québriac)	293 €
Association Québriac/Marpod (Roumanie)	304 €
Association Le Cercle d'Ille-et-Rance	293 €
Association Queb'rando	279 €
Association Les Touch'à tout	351 €
Association « Tous ensemble contre la muco »	100 €
Association "Badaboum"	184 €
Association "Au bois des Ludes"	145 €
Association "Noël à l'Ormel"	178 €
Association "Québriaquad"	145 €
Association "Le Ruisseau de Tanouarn"	55 €
Comité de Jumelage de Tinténac et du Pays de la Donac	270 €
Union Sportive du Linon Saint-Domineuc	597 €
Comice Agricole du canton de Hédé	1 204 €
GE La Donac (Educateur Sportif)	2 000 €
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	1 584 €
Convention ACCA (piégeage)	385 €
Convention Queb'rando (entretien chemins de randonnée)	350 €
Amicale des Parents d'Elèves arbre de Noël	800 €
Amicale des Parents d'Elèves classe de mer 2016	2 000 €
École Notre Dame de Tinténac	1 750 €
École Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc	150 €
École Sainte Anne de Combours	150 €
Séjours linguistiques et culturels	1 500 €
Aide aux associations locales pour des manifestations externalisées (ex, location de salles extérieures)	700 €
Subventions exceptionnelles (actions exceptionnelles des associations...)	2 000 €
Association des Maires d'Ille et Vilaine	607 €
Fondation du Patrimoine Bretagne	100 €
BRUDED	396 €
Les Clochers Tors d'Europe	158 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR, vote les subventions et participations pour l'année 2016 au profit des associations et divers organismes extérieur.



SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

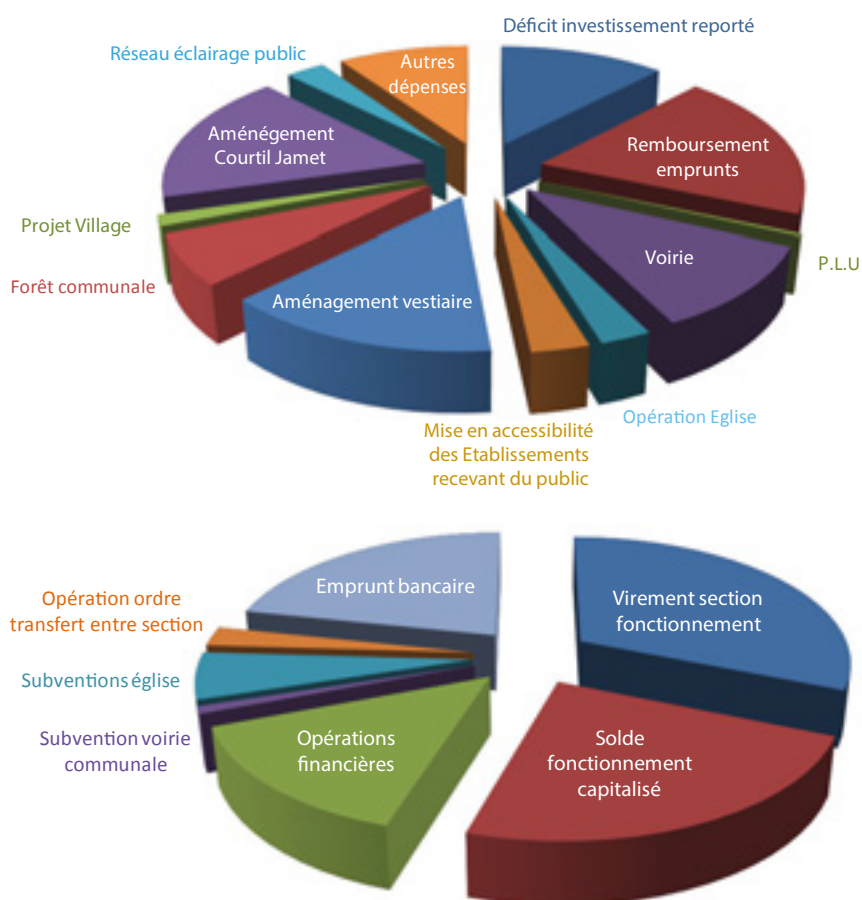
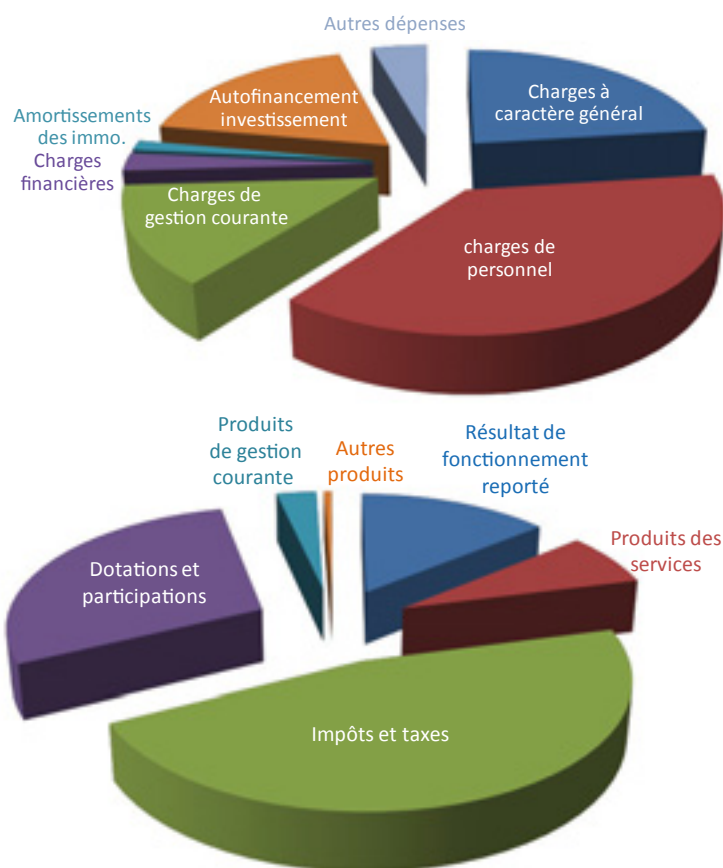
Charges à caractère général	282 080 €
Charges de personnel	462 270 €
Charges de gestion courante	165 294 €
Charges financières	30 500 €
Amortissements des Immo.	17 000 €
Autofinancement investissement	218 988 €
Autres dépenses	52 551 €

Total dépenses 1 228 683 €

Recettes

Résultat de fonctionnement reporté	171 547 €
Produits des services	86 450 €
Impôts et taxes	572 585 €
Dotations et participations	355 141 €
Produits de gestion courante	35 900 €
Autres produits	7 060 €

Total recettes 1 228 683 €



SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Budget prévisionnel + reste à réaliser

Déficit investissement reporté	84 724 €
Remboursement des emprunts	135 725 €
P.L.U.	2 426 €
Voirie	75 961 €
Opération Église	18 556 €
Forêt communale	44 982 €
Projet Village	10 000 €
Mise en accessibilité ERP	21 000 €
Réseaux éclairage public	20 000 €
Aménagement vestiaire	100 000 €
Aménagement Courtil Jamet	120 000 €
Autres dépenses	66 743 €

Total dépenses 700 117 €

Recettes

Virement section fonctionnement	218 988 €
Solde fonctionnement capitalisé	164 109 €
Opérations financières	101 120 €
Subvention voirie communale	6 400 €
Subventions Église	41 000 €
Opération transfert entre section	17 000 €
Emprunt bancaire	151 500 €

Total recettes 700 117 €



INTERCOMMUNALITÉ

Modification statutaire de la C.C. Bretagne Romatique - élargissement du champ des compétences compétence optionnelle « financement du contingent SDIS »

Séance du 29 janvier 2016

Par délibération du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin d'élargir son champ de compétences à travers la compétence optionnelle suivante : « **financement du contingent SDIS** ».

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, un amendement a été voté afin de permettre le transfert des contributions au budget des SDIS aux EPCI qui n'étaient pas compétents ou créés après la loi du 3 mai 1996 dite de « départementalisation ».

Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou autres recettes perçues par les communes. L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la Communauté à une neutralité financière.

Le transfert de compétence «financement du contingent SDIS» permettrait à la Communauté de communes Bretagne romantique de faire évoluer son CIF de 41 à 43,8 % et ainsi d'enregistrer une bonification de DGF (n+2) de 91 000 euros, soit une augmentation de 5 % par rapport à la DGF 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, approuve l'élargissement du champ de compétences de la communauté de communes à travers la compétence optionnelle « **financement du contingent SDIS** ».

DIVERS

Adhésion à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et ruraine pour un Développement Durable)

Séance du 1^{er} avril 2016

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.



En adhérant à BRUDED la collectivité s'engage à :

- Participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.
- S'appuyer sur le réseau (visites, rencontres et ateliers organisés par l'association, contacts directs avec les autres adhérents, accompagnement des chargés de développement) pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable.
- Innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires.
- Partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

De son côté BRUDED s'engage auprès de ses adhérents à :

- Mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet et base de données...) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités.
- Accompagner les communes le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche.
- Promouvoir et valoriser leurs réalisations.
- Mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association BRUDED pour le reste du mandat, et de verser 0,25 euros x 1584 habitants soit 396 € à l'association pour adhésion.



Les Québriacois dans la tourmente 14-18

Première partie - Verdun

Erwan Fontaine - juin 2016

Il y a cent ans, un terrible conflit faisait rage. À l'heure du centenaire de la première guerre mondiale et des commémorations des terribles batailles de Verdun et de la Somme, il est important, à ce jour, de se souvenir et de ne pas oublier cette tragédie qui a coûté la vie à plus de 1,5 millions de soldats français.

Le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France. C'était il y a un siècle, et pourtant, ce conflit va marquer à tout jamais les consciences. Avec l'aide des photographies et des courriers écrits par les soldats, nous pouvons aujourd'hui mieux comprendre l'horreur de cette guerre.

Avec l'assassinat de l'archiduc François-Joseph d'Autriche-Hongrie à Sarajevo le 28 juin 1914, les différentes alliances militaires entre les pays vont se concrétiser et entraîner l'Europe dans le chaos. Mais ce n'est pas une réelle surprise.

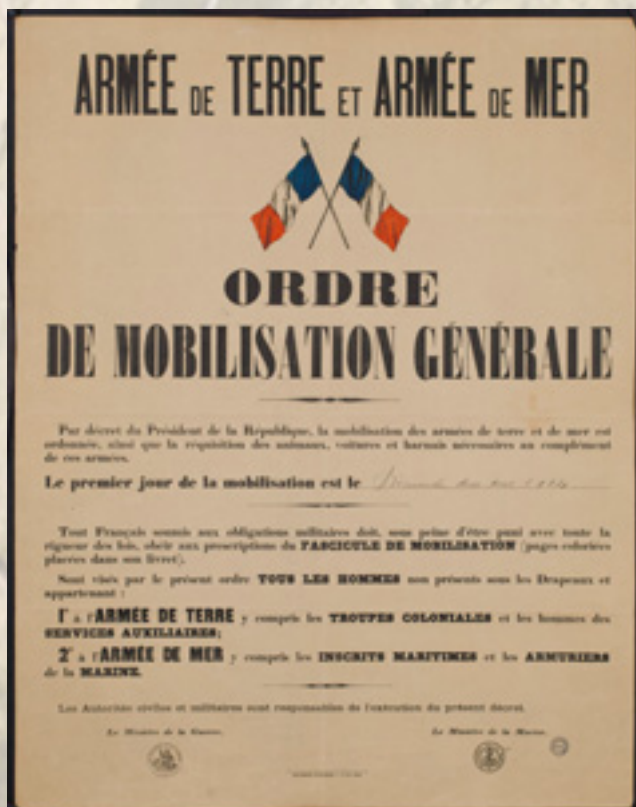
L'Allemagne rêve d'expansionnisme. La France souhaite le retour de l'Alsace-Lorraine en son giron, perdue durant la guerre de 1870. À l'école, les enfants apprennent à jouer à la guerre avec des fusils en bois. Le service militaire est porté à 3 ans à partir de 1913. Il ne manquait qu'une étincelle, elle viendra de Bosnie ce 28 juin.

Le jour de mobilisation générale en France est décrété le 2 août. Le tocsin résonne dans nos campagnes, annonçant cette terrible nouvelle. Les hommes abandonnent les moissons, quittent leurs familles pour se diriger vers leurs régiments d'affectation.

Le mois d'août 1914 voit les défaites des armées françaises avec plus de 25 000 morts le 22. La bataille de la Marne permet de stopper l'avancée allemande mais les armées décident de s'enterrer pour éviter de nouvelles pertes, déjà élevées.

En 1915, les armées se battent essentiellement en Champagne, dans l'Artois et dans les Flandres. Toutes les offensives françaises pour percer les lignes ennemies sont vaines, et cette année 1915 reste comme étant la plus meurtrière avec 350 000 morts. L'année 2016 va débiter par une nouvelle bataille, qui sera de nouveau dévastatrice en vies humaines.

Le 21 février 1916, à 7 h 15, l'artillerie allemande bombarde les lignes françaises sur un secteur du front plutôt calme. C'est le début de la bataille de Verdun qui va durer 300 jours. 300 jours d'enfer ! Durant plusieurs heures, l'artillerie pilonne les tranchées françaises avec des obus de tous calibres et des obus toxiques. En fin d'après-midi, l'assaut est lancé par l'infanterie, accompagnée par une nouvelle arme terrifiante, le lance-flammes. Les survivants français décident de ne pas reculer et se battent comme des lions pour le moindre bout de terre. Mais les pertes sont terribles et les défenseurs doivent céder face aux poussées allemandes. En quelques jours, les villages de Samogneux, Beaumont



sont pris. Le fort de Douaumont tombe le 25 février. C'est dans ce contexte que le général Pétain prend le commandement du front de Verdun. Il organise le ravitaillement du secteur de combat par une noria de camions qui partent de Bar le Duc suivant l'unique route menant à Verdun. C'est la Voie Sacrée, entretenue nuit et jour par les soldats territoriaux. Cette voie d'accès va permettre aux 2/3 des régiments français de se succéder sur le front de Verdun.

En mars et avril, les Allemands continuent leur progression. Le général Nivelle, qui a succédé au général Pétain, décide de reprendre le fort de



Douaumont le 1^{er} mai. En vain. Le 7 juin, le fort de Vaux est occupé par l'ennemi, puis Fleury le 23 juin. La résistance française est héroïque dans une bataille qui devient un enjeu national. Les Allemands sont fatigués et à partir du 12 juillet, ils ne peuvent que défendre les positions conquises.

Durant l'été 1916, les Français grignotent les positions ennemies. Le 24 octobre, le fort de Douaumont est reconquis, puis, le 3 novembre, c'est au tour du fort de Vaux. Au 21 décembre, l'armée française a réinvesti toutes les positions perdues depuis le début de l'offensive. La bataille de Verdun est gagnée, mais à quel prix ?

163 000 Français ont été tués ou disparu,
219 000 blessés. Du côté allemand, 143 000 morts et
196 000 blessés.

60 millions d'obus ont été tirés dont 20 % n'ont pas explosé. La colline 304, lieu de terribles affrontements, a baissé de 7 mètres suite aux explosions qui ont ravagé le sol. Les champs ont été labourés par les obus (6 au m²), la terre est viciée par les gaz toxiques, les bois ont laissé place à des paysages lunaires faits de cratères et de tranchées où se terraient les survivants. On se battait pour quelques mètres de terrain, pour un trou d'eau. Les combattants étaient assoiffés, fatigués, couverts de boue, marchant sur des restes humains. Neuf villages ont été rasés et sont considérés comme morts pour la France.

Aujourd'hui encore, 100 ans après, certains secteurs montrent les stigmates de cette bataille. Chaque année sont retrouvés des objets, des obus, des restes humains. Verdun est devenu le symbole du courage et de l'abnégation pour les Français mais également le théâtre de la réconciliation franco-allemande.

Pour que nous ne puissions jamais oublier.

Extrait d'une lettre écrite au prêtre de Tinténiac par le vicaire Alfred Pineau :

Alfred Pineau, vicaire, Tinténiac :

« mardi 7 mars 1916, ambulance 3/1,

Cher ami,

Je ne vous parlerai pas de nos marches forcées dans la direction de Verdun : 150 kilomètres en cinq jours. Nous arrivons le 26 février à 5 kilomètres de Verdun Hélas ! Nous ne savions pas encore ce qui nous attendait. Le dimanche 27, je suis désigné pour partir avec mon escouade, mais il faut traverser Verdun, bombardée. Les obus de 420 et 380 tombent partout. Nous sommes protégés. Tout autour de nous, les hommes, les chevaux tombent comme des mouches. Nous sommes à 400 mètres des Boches. Notre colonne a été éprouvée. Que de manquants ! Deux obus viennent d'éclater près de moi ; un éclat me blesse légèrement à la main et vient déchiqueter mon bidon que j'avais placé sur mon coeur. Nous souffrons d'une soif terrible. Pas d'eau !

Durant cette première nuit, nous faisons plus de 60 kilomètres à la relève des blessés. Retour à la caserne. Inutile de chercher quelque repos, les obus pleuvent, pas de nourriture et rien à boire, pas même un quart d'eau. Le lundi, nous perdons la moitié de nos camarades. La mort plane sans cesse sur nos têtes. Jusqu'au samedi 11, même enfer. Dans les arbres, sur les façades des maisons, les restes humains viennent se coller. Il est à croire que je ne suis pas d'aplomb pour que l'on m'ait dirigé sur l'ambulance 3/1. Vraiment, ce n'était pas la peine. Deux légères blessures et une grosse fatigue. Je saigne du nez : le sang qui n'a pas voulu couler de mes blessures. Mon cerveau n'est pas en état, je ne vois que sang et massacre. Mercredi, j'étais à 300 mètres des tranchées. J'ai vu, de mes yeux, les Boches sauter sous les obus de nos 75. Semblables à des ombres chinoises, ils sautaient sur la pente du ravin, éclairé par nos fusées: vision infernale qui dura plus d'une heure.

J'ai vu nos compagnies fondre sous la mitraille, mais françaises jusqu'au bout, elles faisaient en chantant le sacrifice de leur vie. Combien de fois ai-je levé la main pour absoudre ces hommes qui tombaient près de moi ? »

Le fort de Douaumont aujourd'hui.



De nombreux Québriacais ont participé à la bataille de Verdun. Il est difficile ici de tous les énumérer, mais nous pouvons cependant citer les hommes tués ou blessés.

Morts lors de la bataille de Verdun :

BRIAND Léon, tué le 11/07/1916 à Fleury
COHAN Célestin, tué le 1/11/1916 à Thiaumont
DUGUE Joseph, tué le 30/05/1916 à Verdun
LIZION Alphonse, tué le 4/07/1916 à Verdun
PELE Emmanuel, tué le 28/06/1916 à Thiaumont

Blessés lors de la bataille de Verdun :

ARRIBARD Pierre, classe 1913, blessé le 4/05/1916 au Mort Homme
BELAN Victor, classe 1905, blessé le 23/02/1916 à Samogneux
GAREL Paul, classe 1915, blessé le 7/03/1916 à Vaux
LEGENDRE François, classe 1908, blessé le 16/06/1916 à Lambichamp
LEGENDRE François, classe 1904, blessé le 14/03/1916 au Mort Homme
MARTIN Henri, classe 1909, blessé le 6/05/1916 à Verdun
PATY Louis, classe 1903, blessé le 22/06/1916 à Verdun
REHAULT André, classe 1911, blessé le 17/05/1916 à Avocourt
ROBIOU François, classe 1903, blessé le 27/06/1916 à Fleury
ROUAULT célestin, classe 1915, blessé le 9/07/1916 à Thiaumont



Ont reçu la médaille de Verdun :

CINTRE Léon
LEBRUN Léon
RESCAMP Henri
VIGNER Jean-Louis

(Fin de la première partie)

La suite de cet article sur les québriacais dans la tourmente 1914-1918, abordera les hommes de notre commune mobilisés lors de ce terrible conflit.

Nous travaillons au devoir de mémoire pour que, prochainement, une exposition puisse être réalisée sur le thème de la Première guerre mondiale. Il en résultera un livre afin de garder une trace de toutes ces recherches, pour la mémoire de notre commune, 100 ans après la Grande Guerre.

Et si, vous aussi, vous participiez à ce devoir de mémoire en sortant de l'oubli un membre de votre famille, un père, un grand-père ou arrière- grand-père ? Prêtez nous une photo ou une lettre, et nous pourrions peut-être vous en dire plus sur votre histoire. Nous vous en serions reconnaissants.

Merci de contacter Erwan Fontaine (02 99 23 08 42), Jean-Claude Dragon (02 99 68 04 44) ou Bernard Arribard (06 14 14 59 53).

Sources : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine - registres matricules • le site www.verdun.fr • le site www.chtimiste.com • le site www.ecpad.com • Bulletin paroissial Tinténiac - La Baussaine - Saint-Domineuc - Québriac - La Chapelle-aux-Filtzméens • collections particulières





La Solution Santé Mutualisée accessible à tous !

Le CCAS de Québriac a signé une convention avec l'association « Ma Commune, Ma Santé » (ACTIOM) pour permettre à tous les Québriacais de souscrire à une mutuelle avantageuse et adaptée. Le dispositif a été présenté lors de la réunion publique organisée le 11 juin dernier.

Quel est le principe ?

L'association ACTIOM propose à ses adhérents, en partenariat avec les municipalités, une solution négociée au plus juste, simple et réglementaire au travers du principe de la mutualisation.

À qui s'adresse cette offre ?

L'offre s'adresse à tout le monde, sans critère de ressource, sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, personnalisable et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés.

Quels sont les avantages ?

- Les conditions tarifaires et les taux de couverture ont été négociés auprès des compagnies d'assurances spécialisées. Elles proposent des offres performantes à des tarifs attractifs grâce au principe de mutualisation.
- Tous les administrés profitent des mêmes avantages, quelle que soit la taille de la commune et le nombre de ses adhérents. Il n'y a pas de questionnaire ou d'examen médicaux, le seul critère de sélection pour adhérer est de résider dans une commune partenaire au projet « Ma Commune Ma Santé ».

- En fonction de vos besoins, « Ma Commune Ma Santé » propose plusieurs mutuelles au choix et 3 niveaux de couverture santé selon vos besoins et votre budget : ÉCONOMIE - SECURITÉ - CONFORT.

Les contrats sont éligibles à la loi Madelin.

- Chaque partenaire propose des prestations différenciées : allocations obsèques, modularité des niveaux de garantie, adhésion pour les plus de 80 ans, formules Isolé, duo, famille...
- Un seul numéro pour toute la vie des contrats.
- Des référents locaux sont à votre disposition. Des conseillers spécialisés sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Comment souscrire ?

Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès des services conseils et souscription : 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local).

Une permanence sera organisée par l'association Actiom le vendredi 16 septembre 2016 de 9 h à 12 h à la mairie de Québriac. S'inscrire à la mairie. Contact : 02 99 68 03 52. Pour pouvoir comparer le jour du rendez-vous, se munir du contrat de Mutuelle et du dernier avis d'échéance.

En savoir + : aller directement sur le site : <http://www.macommunemasante.org>

Le jardinage au village

Le projet « jardin » du village se concrétise. Michel, habitant de Québriac s'est proposé pour mettre en œuvre le projet avec les habitants du village. Son souhait est d'y associer des enfants pour des activités découvertes et apprentissages du métier de jardinier. C'est ainsi qu'est née l'envie de partage du jardinage avec les enfants de l'école dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

La parole des petits jardiniers

Chaque jeudi nous allons au jardin du village Courtil-Noë à la rencontre de M. Doudard surnommé (Doudou) avec Elisabeth. Il nous attend pour nous apprendre son savoir-faire sur le jardinage ! Il prépare les outils, les plantations et bien-sûr ses petites blagues ! Doudou est très sympa et rigolo. Lui aussi « J'aime ce moment de partage avec les enfants et leur apprendre les bases du jardinage ».

Les jeudis sont toujours différents. On ne s'ennuie pas de planter ou de semer.

Dans le potager il y a ce jour : Radis, Persil, Haricot, Thym, Salade et Citrouille.



Nous sommes ravis de voir que nos plantations poussent. À l'arrivée de l'été, les légumes seront appréciés et les bienvenus dans les assiettes des locataires de l'habitat adapté. De plus les locataires et les enfants de l'école partagent et échangent autour de ce jardin dans la joie et la bonne humeur. Au moment de la récolte des citrouilles nous espérons apprendre à faire de la bonne confiture avec les locataires !



Le village du Courtil-Noë dresse un bilan positif de sa première année de fonctionnement

Vendredi 13 mai 2016, à l'occasion du premier comité de suivi, en présence d'élus, de la coordinatrice du village, de représentants du CCAS, de la commission sociale, de locataires et de leurs familles, de Néotoa et de l'Ageclis, l'heure était au bilan.

Après une première année de fonctionnement, le « village du Courtil-Noë », ouvert le 6 mai 2015, séduit et atteint ses premiers objectifs.



(Mai 2015) Première rencontre et premiers échanges entre les habitants du village autour d'un goûter. Le début d'une belle aventure...

Une maison confortable et fonctionnelle, c'est l'un des premiers constats à l'usage dont témoignent l'ensemble des locataires. « De plus, nous nous sentons en sécurité et formons une petite famille avec ses solidarités naturelles. Cette ambiance conviviale, cela passe aussi par une vie riche de rencontres, tout en préservant l'indépendance et l'autonomie. Au village, les habitants expriment aujourd'hui leur satisfaction **« On est libre de rester chez soi ou d'être ensemble. On fait ce que l'on veut, on va où l'on veut, quand on veut. »**

Un bilan qui ne saurait être à la hauteur sans la présence régulière de la coordinatrice. Les habitants du village ont bien compris le rôle de Julie. Une aide, un appui, une écoute quand le besoin se fait sentir, du lien avec les services, une invitation à la rencontre



(Septembre 2015) Invitation à une « Barbecue Party », organisée par les habitants du lotissement du Courtil-Noë. Un temps festif qui a réuni toutes les générations.

et à l'animation, une veille sur le bon fonctionnement de l'habitat adapté, autant de missions basées sur le ressenti et de qualités humaines, autant de suivi, d'évaluation et d'ajustement à composer régulièrement avec l'équilibre de la vie du village. La coordinatrice est devenue l'âme du village, la garante de la qualité de la mise en œuvre du projet habitat adapté.



(Novembre 2015) Des ateliers de loisirs créatifs, animés par une bénévole, sont proposés chaque mois aux habitants. Ces moments de convivialité sont ouverts à tous.

(Juillet 2015) Le village organise sa première fête des voisins avec les habitants du Courtil-Noë. Une soirée riche en partage qui a permis de faire connaissance.





(Décembre 2015) Au Village, on danse également ! Sous le regard attentif du Père-Noël, certains habitants ont accompagné les enfants du Cercle d'Ille-et-Rance sur quelques pas de danse bretonne.

La vie au village est également mesurée par la valorisation de l'espace commun mis à disposition des habitants du village: un espace neutre, ouvert tous les jours, qui fait la part belle au vivre-ensemble et à l'intergénérationnel. Des passages réguliers des locataires aux activités régulières co animées, toutes les occasions sont propices aux rencontres, aux échanges selon les envies de chacun, au gré des initiatives personnelles ou collectives, avec ou sans la présence de Julie.



(Décembre 2015) Les habitants ont initié leur premier repas de Noël au village : un moment festif et chaleureux qui s'est terminé en chanson.

Un bilan qui dépasse les objectifs fixés ! Le village du Courtil-Noë : Une intégration réussie dans la vie locale. La salle NoëLys est aujourd'hui un nouveau lieu de rencontre d'animations. Se croisent les associations, la bibliothèque, les temps d'activités péri scolaires, la halte-garderie, l'espace jeux, le Sivu enfance jeunesse et les habitants de Québriac, participants ou bénévoles. De quoi impulser une nouvelle dynamique et créer de nombreux liens. C'est également l'ouverture du



(Janvier 2016) De nombreux bénévoles se sont réunis à la salle NoëLys pour préparer 150 litres de soupe pour les coureurs du Trail du Clocher Tors. Au programme : lavage, épluchage, taille des légumes, etc. et bien sûr, dans la convivialité et la bonne humeur !



(Février 2016) La chorale de Hédé-Bazouges nous a fait l'honneur de venir chanter au village. Des chants du monde qui ont captivé, voire émerveillé le public.

village sur l'animation locale : la préparation de 150 litres de soupe servie à l'arrivée des coureurs du Trail, organisé par l'association Le Ruisseau de Tanouarn, en est un bon exemple !

Cet esprit de coopération se traduit également par la signature d'une convention de collaboration en mars 2016 avec les acteurs sociaux, médico-sociaux locaux et les services du maintien à domicile avec un objectif commun : favoriser de bonnes conditions de vie à domicile.



(Mars 2016) Une habitude pour certains, une première pour d'autres, le repas partagé à la crêperie de Québriac « L'Arbre en Bois » a fait l'unanimité.

Grâce à la mise en œuvre de toutes ces actions, à l'implication forte de chacun, à la bonne intégration des habitants du village, le projet habitat adapté prend progressivement tout son sens et sa place dans la vie de la commune. Des objectifs déjà atteints en cette première année, les orientations fixées en 2016 devraient permettre leurs consolidations. Une belle aventure selon le comité de suivi.



(Mai 2016) 1 an, ça se fête ! Les festivités se sont déroulées autour d'un barbecue, en toute simplicité et en grande convivialité.

Créations Manuelles « Porte-clés » en Chouette.
Avec Ghislaine et Sylviane.



Contes Merveilleux.
De 4 à 7 ans. Avec Marianne.



Les P'tits Ateliers de Québriac

« Les P'tits Ateliers » ont la cote ! Une première édition avec succès.

L'idée est simple. Un projet commun porté par toute une équipe de bénévoles : faire partager les passions. Art floral, couture, cuisine, créations manuelles, tricot et crochet, écriture, conte, autant d'ateliers plaisirs qui répondent aux différentes envies et disponibilités.

Depuis fin avril 2016, ce ne sont pas moins de 9 ateliers qui ont été proposés à la Salle Noëllys ou à la

bibliothèque de Québriac. Tous ont affiché complet avec 8 participants maximum et deux ou trois bénévoles par ateliers.

Les thèmes sont choisis ensemble par le bénévole et les participants. L'atelier devient alors un lieu d'échange où chacun peut apporter autant de savoirs que de questions ou encore laisser libre cours à son imagination.

Le Béa-ba de la couture. Selon vos envies... Avec Annie.



Écrire à la plume et à l'encre. Avec Christiane.



Annick et Michel Doudard

des mariés en or entourés de leurs enfants et petits-enfants



Une sympathique et émouvante cérémonie familiale a eu lieu samedi 5 mars 2016 dans la salle de la mairie de Québriac. Après s'être marié le 5 mars 1966 à Paramé, Annick et Michel Doudard se sont retrouvés 50 ans plus tard, pour renouveler leurs vœux, à la mairie de Québriac.

Le conseil municipal adresse aux heureux jubilaires ses vœux les plus sincères pour que leur union se prolonge longtemps entourés de l'affection de tous ceux qui leur sont chers.



Contes d'Orient et d'Afrique.
Avec Marianne.



Cuisine pour tous.
« La Pomme de Terre ».
Avec Sarah.



Tricot et Crochet. Selon vos envies...
Avec Catherine.



Les témoignages sont positifs : « S'offrir une pause, se faire plaisir, découvrir des trucs et des astuces, tout cela dans la bonne humeur... car c'est bien aussi cela que nous cherchons, de la convivialité et chacun participe à son rythme, selon ses propres talents tout en s'entraidant... »

Voilà de quoi satisfaire les premiers participants ainsi que les bénévoles, devenues aujourd'hui de véritables

animatrices (Ghyslaine, Sylvaine, Marianne, Sarah, Catherine, Annie, Christiane, Chantal et Marie-Joe). Nous les félicitons et les encourageons pour une deuxième édition à la rentrée de septembre !

Un retour en images sur les ateliers d'avril à mai 2016.

Art floral. « Déco de fête ». Avec Chantal.



Créations manuelles. Bijoux en capsules de café. Avec Marie-Joe.



CCAS Québriac - Jeudi récréatif

Le CCAS de Québriac organise le 2^e jeudi du mois une après-midi récréative pour tous les joueurs, jeunes et moins jeunes de Québriac qui souhaitent passer un agréable moment de détente et de découverte.

Des jeux d'adresse, de mémoire, de calcul, de logique... pour tous les goûts. Pour le simple plaisir du jeu et dans l'envie d'échanger en toute convivialité.

Entrée libre, de 14 h 15 à 16 h 15, à la salle du village du Courtil-Noë.

Prochaines dates : les jeudis 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2016

Venez nous rejoindre !

Prenez note...

Le traditionnel repas du CCAS aura lieu le dimanche 23 octobre 2016.



Jeux pour tous



Les après-midis « Jeux pour tous » sont des temps de jeu à partager en famille, de 3 à 103 ans.

Vous y trouverez convivialité, création de liens intergénérationnels et échanges, autour de jeux adaptés à tous. Ces après-midi sont animés par la ludothèque Au Bois des Ludes, en partenariat avec le SIVU Anim'6 et la commune de Québriac.

Rendez-vous à la salle Noëllys, au sein du village du Courtil-Noë :

- vendredi 15 juillet de 14 h 30 à 16 h
- vendredi 29 juillet de 14 h 30 à 16 h
- vendredi 21 octobre de 14 h 30 à 16 h
- vendredi 17 février 2017 de 14 h 30 à 16 h
- vendredi 14 avril 2017 de 14 h 30 à 16 h

Québriac fête la famille

D'une pierre, deux coups ! Samedi, à l'occasion de la fête de la famille, le CCAS organisait une manifestation d'accueil des nouveaux Québriacais : les habitants qui viennent de s'installer à Québriac ou nouveau-nés de l'année et leur famille. Cette fois-ci, une douzaine de nouvelles familles et sept nouveaux parents avec leurs bébés ont accepté l'invitation. Pas moins d'une cinquantaine de personnes présentes à la salle de la Nouasse ce matin-là.

« La fête de la famille est un rendez-vous incontournable, une occasion de partager un moment convivial tout en permettant à chacun de se connaître, de passer du bon temps ensemble et de profiter de petites animations... » expliquent les membres du CCAS.

Au centre de son Lavoir, Hannah a raconté ses petites histoires animées et suspendues à un fil où se sont mélangés les torchons et les serviettes, et où les petits et les grands se sont laissés bercer les pieds dans l'eau. Puis, le public a applaudi la ronde des lavandières, une danse chantée tout spécialement pour l'occasion par des enfants dans le cadre des Activités Périscolaires. Une belle initiative mise à



l'honneur grâce au soutien du Cercle d'Ille-et-Rance, des couturières bénévoles et des habitants du village du Courtil-Noë.

De quoi créer une ambiance conviviale et de faire plaisir à tous les âges !

Avant de partager ensemble le verre de l'amitié, les membres du CCAS ont adressé leurs plus sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à toutes les mamans présentes en leur offrant une rose et les ont remerciées pour leur participation.





Classe TPS - PS - MS.

L'école de Québriac - Sorties de l'école durant l'année

2^e TRIMESTRE

Les élèves de maternelle et les CP ont assisté à un spectacle à l'école intitulé « Tchico » le mardi 26 janvier. Ce spectacle était en lien avec notre projet autour du thème des indiens.

Un autre spectacle, intitulé « papiers » a eu lieu le jeudi 3 mars pour les maternelles uniquement. Deux séances d'une heure par classe ont été proposées aux enfants (avec une plasticienne) dans le prolongement du spectacle : le lundi 7 mars pour les TPS/PS/MS et le mercredi 9 mars pour les MS/GS. Ils ont réalisé des nuages et des arbres (TPS/PS/MS), des arbres en volume (MS/ GS) et des personnages en papier aluminium (GS).

Les CM1 et CM2 ont aussi bénéficié d'ateliers autour de l'électricité dans la salle polyvalente de la commune. Ils ont été encadrés et animés par les enseignants et par un animateur des champs libres. Ces ateliers gratuits ont eu lieu le mardi 1^{er} mars (le matin pour les élèves de la classe des CM1 et l'après-midi pour les CM2).

Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont profité d'un spectacle gratuit intitulé « Le lombric fourchu » organisé par la compagnie des Pratos sur le thème du développement durable.

Les CP et CE1 se sont rendus à la piscine de Combours chaque jeudi de 9 h 30 à 10 h 15 du 24 mars au 14 juin.



3^e TRIMESTRE

Les CM2 ont été accueillis au collège public Théophile Briand le mardi 24 mai. Les 2 groupes ont assisté à des cours et ont pratiqué des activités.

Les CP et CE1 ont eu une intervention de la part du SIM.

Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont profité d'une classe artistique autour du thème du voyage. Ils se sont rendus dans un centre (« Village de l'océan ») à Guidel dans le Morbihan. Ce séjour s'est déroulé du lundi 13 au mercredi 15 juin. Les élèves ont d'abord rencontré l'artiste avec laquelle ils ont travaillé. Elle est venue en mai à l'école afin de présenter ses œuvres et parler de son travail. Au cours du séjour, les enfants, répartis par groupe de 4, ont réalisé une œuvre : une machine à voyager. Ils ont aussi découvert le milieu marin et ont bénéficié d'ateliers d'écriture autour de la mer et du voyage. Le blog des CM2 a permis aux parents de recevoir des nouvelles régulières durant le séjour. Ce projet a coûté 7582,74 euros. Les familles ont versé 60 euros, la mairie 2000 euros et l'APE a pris en charge le reste.

Les élèves de la classe de MS/ GS se sont rendus à Saint-Coulomb le mardi 21 juin après avoir travaillé sur le thème de la mer. Ils ont pu profiter d'une journée d'exploration du milieu marin. Au programme : pêche à pied, pique-nique en bord de mer et randonnée découverte (faune et flore) avec un animateur. Cette sortie de 325 euros a été financée par l'APE.

Les élèves de la classe des TPS/PS/MS ont visité la ferme « Histoires d'ânes » le mardi 7 juin à la Bouëxière. Ils ont eu une animation le matin (pansage des ânesses, dégustation de lait, découverte des autres animaux de l'exploitation) et se sont baladés en calèche l'après-midi. La sortie a été financée par l'APE (170 euros) et la promenade en calèche par l'USEP (50,40 euros).

Merci à l'APE de financer l'ensemble de ces sorties et à la mairie d'assurer le coût de transport.





Lapins Géants du Pays des Merveilles pour l'Art Dérive... avec les classes de CE1 et CE-CM1 et Sabine Davion, céramiste et plasticienne.



Deux professeurs de l'école de Musique de Tinténac (SIM) sont intervenus auprès des élèves de CP et CE1. Ils nous ont fait découvrir leur instrument : l'accordéon. Nous avons écouté et joué de l'accordéon diatonique et chromatique. Bruno et Hervé nous ont montré comment est fabriqué un accordéon et comment en jouer. Les élèves de CP sont allés voir l'exposition consacrée à cet instrument à la bibliothèque de Québriac. Sophie avait aussi préparé un parcours pédagogique à l'extérieur. Nous avons appris beaucoup de choses !



Bibliothèque municipale « je, tu, lis... »

La bibliothèque continue ses ateliers thématiques du mercredi après-midi sous la houlette de Christiane et Laurence.

Comme annoncé, nous avons accueilli durant tout le mois de Juin l'exposition du Grand Soufflet « Accordéons et Souvenirs de Voyages » avec le soutien de la C.C. Bretagne Romantique. L'exposition était sur 3 sites : la bibliothèque, la salle Noëllys et la médiathèque de Tinténac.

Lors de la balade contée, Marie Chiff'Mine nous a emmenés à travers des histoires merveilleuses sur les bords du canal d'Ille-et-Rance. Un grand merci aux membres du cercle d'Ille-et-Rance qui nous attendaient à l'écluse de la Gromillais et ainsi ont offert aux participants une pause musicale et dansée. Pour clore cette balade, quatre accordéonistes et leur professeur de diatonique ont accueilli les marcheurs.

Pendant la période estivale, la bibliothèque ouvrira ses portes le mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h. Reprise des horaires habituels à partir du 6 septembre.

Mardi 16 h 30 - 18 h 30

Mercredi 15 h - 17 h

Vendredi 16 h 30 - 18 h 30

Samedi 10 h - 12 h 30

Bibliothèque « je, tu, lis... » :

14 rue de la liberté

35190 Québriac.

Tél. 02 99 68 11 64

jetulis@quebriac.fr

<http://quebriac.agate-sigb.com>



ACCA de Québriac

Durant la saison 2015/2016, 18 chevreuils et 19 sangliers ont été prélevés lors de battues organisées le samedi sur la commune. Parmi ces 19 sangliers, 1 a été prélevé lors d'une chasse à courre effectuée le 19 mars 2016. Le Rallye du grand pas nous a permis ce jour là de faire découvrir la vénerie du sanglier à un public qui a répondu présent (environ 600 personnes).



Le travail des piégeurs aura permis un prélèvement d'une trentaine de renards et environ 150 ragondins. Ce nombre pour les ragondins aurait pu être plus élevé si malheureusement nous n'avions pas eu des cages de volées.

Chasse du canard au mois d'août.

L'ACCA informe que des nuisances sonores peuvent survenir au lever du jour et au coucher du soleil sur la lagune, le long de la rivière et du canal et autour des étangs pendant la période de la chasse aux canards.

Espace jeux « Badaboum » (pour les enfants de 0 à 3 ans)

Encore une année qui touche à sa fin pour l'Espace-Jeux Badaboum.

Une année riche en activités : Galette des Rois, Carnaval, Pâques, Anniversaires, Fêtes des Mamans et des Papas, Intervention de Sabine pour un atelier découverte de la terre.

Et riche en émotions, avec le départ de notre animatrice Élodie, partie voir d'autres horizons...

Pour finir cette année en beauté, tous nos petits, accompagnés de leurs familles, se sont rassemblés un après-midi, afin d'assister au spectacle « Surprises au coin du feu » avec les Souffleuses de Rêves, offert par l'association et de partager un bon goûter.

L'Espace-Jeux vous souhaite de Bonnes Vacances d'été ainsi qu'une bonne route à tous nos loulous qui rentrent à l'école.

Rendez-vous le 5 septembre pour de nouvelles aventures !



Le Bureau

Contact : Fabienne Fissot au 02 99 68 19 06
ou par mail : badaboumquebriac@gmail.com





Association Québriac-Marpod

Séjour en Roumanie

Depuis 4 ans la commune de Québriac n'a pas eu d'échanges avec celle de Marpod, dans une conjoncture assez difficile, le coût du transport reste un handicap pour nos relations. Nous pensions que 2016 allait pouvoir combler ce vide car la municipalité de Marpod nous a fait parvenir une invitation, malheureusement les dates des congés annuels de chacun ne permettent pas de pouvoir créer un groupe suffisant et représentatif. Aujourd'hui se pose la question d'un séjour au mois d'août, les familles partent en vacances alors qu'une date en juin ou septembre serait peut-être plus judicieuse.

Un atelier de bandes dessinées a eu lieu au mois d'avril à l'école de Marpod organisé avec l'aide de

S35R (association départementale d'Ille-et-Vilaine) et financé par notre association, une journée laissant la place à l'imagination et à la création.

Rallye du 1^{er} mai

Depuis quelques années le temps du 1^{er} mai était maussade et froid et n'invitait pas à la balade, heureusement ce millésime 2016 s'est déroulé sous un magnifique soleil. Malgré le temps exceptionnel, il faut reconnaître que les Québriacois n'étaient pas nombreux pour découvrir la commune des Iffs et son château, un parcours agréable et boisé. Une journée conviviale autour d'un questionnaire et des jeux, une petite restauration à la salle polyvalente a clos cette journée.

Ensemble contre la Muco

Virade 2016 : un nouveau pas vers la victoire !

Comme chaque année paire, l'association ECM organisera le 25 septembre 2016 une Virade de l'Espoir sur le site de la Nouasse. Plusieurs associations locales ont déjà répondu présent, et les bénévoles s'activent pour vous préparer une journée pleine d'émotion et d'espoir.

Plusieurs nouveautés devraient se mettre en place pour cette nouvelle édition (sous réserve des autorisations nécessaires...) afin que les petits et les grands puissent profiter au maximum de cette belle manifestation festive toute en soutenant la lutte contre la mucoviscidose.

Mais si la Virade est avant tout la fête de la vie, nous garderons une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés au fil de ces années, qu'ils aient été patients ou bénévoles.



Souhaitons que le ciel nous offre une fois de plus une de ces belles journées d'arrière saison dont il a le secret, afin que vous puissiez profiter nombreux de cette belle journée de solidarité.

Et souvenez vous, rendez-vous à la Nouasse le dimanche 25 septembre !
À bientôt.

Michel Lebulanger



Association CATM/ACPG section de québriac

Le 8 mai dernier, près de cent personnes se sont réunies près du monument aux morts pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Après les lectures du message du secrétaire d'état aux anciens combattants par M. le Maire et de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants) par Jean-Claude Dragon, président CATM/ACPG de Québriac, Erwan Fontaine a évoqué les années sombres de la collaboration entre 1940 et 1944, puis la Libération effectuée par des hommes et des femmes épris de liberté. Alice, Maëly, Noah et Antoine, accompagnés par leur institutrice Audrey Hemme, ont alors récité le poème « Liberté » de Paul Eluard. Pour achever la cérémonie, Jean Guillemer, citoyen de la paix, a entonné le vibrant Chant des Partisans.

Une minute de silence a ensuite été observée en hommage aux neuf combattants tués lors du second conflit mondial puis la Marseillaise a conclu cette cérémonie.

Après avoir honoré les cinq anciens combattants 1914/1918 inhumés au cimetière et salué la mémoire de René Gaudin, disparu dernièrement, la délégation s'est retrouvée à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié, offert par la municipalité.

L'association CATM/ACPG remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de cette commémoration.

Les adhérents et amis de l'association se sont réunis à la salle polyvalente pour le traditionnel repas du 8 mai. Nous remercions tous les convives pour leur bonne humeur et pour leur participation à cette journée agréable. Nous remercions également Jean-René et sa brigade pour ce repas frugal.



Notre association est composée de 47 adhérents (28 anciens combattants Indochine-Algérie, 9 veuves et 10 citoyens de la paix). Elle a pour but de transmettre aux générations suivantes le devoir de mémoire sur les conflits qui ont meurtri le 20^e siècle et ses nombreux Québriacais morts des suites de guerres.

Jean-Claude Dragon, Président CATM/ACPG



Le Cercle d'Ille-et-Rance

Danses traditionnelles Bretonnes et Celtiques

Déjà le mois de juin et la pause annuelle pour les sections enfants, débutants du jeudi soir.

La section animation continue ponctuellement certains vendredi soir et dimanche afin de peaufiner les animations d'été et d'automne.

Merci à tous les participants au succès du cercle, les musiciens, chanteurs et danseurs, sans oublier les familles et les bénévoles, les couturières et David Rochefort pour leur accompagnement technique.

Des animations seront passées lors de la parution de ces lignes. (maisons de retraite, mariage, A.G.) et grand moment de partage pour tout le cercle, présentation du spectacle lors de la Fest-Yves à Sens de Bretagne.

Enfants et Ados nous accompagnent dans la plupart de nos animations avec leur programme spécifique préparé avec une partie des danses de l'année. La Choré des Ados fait partie du programme d'animation du cercle et renforce le programme scénique adultes.

DES DATES À RETENIR

- Mercredi 20 juillet à 20 h soirée du Thabor à Rennes
- Dimanche 7 août, après-midi Fête de la moisson à Guipel
- Samedi 13 août, Fest D'or à Fréhel.
- Dimanche 25 septembre ; Fête de la Rigole du Boulet à Dingé (reconstitution d'une noce d'antan). Repas de mariage chanté, réservation souhaitée pour le repas de noce.
- Fête des Châtaignes à la « Madeleine de Hédé-Bazouges » mi-octobre.
- Anniversaire, 20 ans de Séno-Breiz à Sens-de-Bretagne (Réservation repas du soir possible) 22 octobre.
- Bogue d'or à Redon, probablement le 23 octobre.
- Fest-Deiz à Québriac, en novembre.
- Fest-Noz le 17 décembre à 20 h Salle de Dingé coorganisation Association du patrimoine de Dingé et Cercle d'Ille-et-Rance.



Rentrée:

- Jeudi 8 septembre 20 h 30 salle polyvalente de la Nouasse, section débutants.
- Vendredi 9 septembre 17 h pour les enfants, 18 h 30 pour les ados et 20 h 30 pour les adultes.

Quel que soit votre âge ou votre disponibilité, n'hésitez pas à venir partager nos activités basées sur les valeurs de partage de notre culture, la solidarité et l'entraide, laisser de côté pour un moment le stress quotidien et retrouver votre épanouissement et joie de vivre.

Activités proposées :

- Danses, chants à danser, Musique, Broderie, tricot, couture Contes et théâtre en Gallo.
- Des journées découverte culturelle géographique et historique de la Bretagne avec l'aide d'activités ludiques et de documentation de différents niveaux enfants ados et même adultes mise en place par des enseignants passionnés de la Bretagne.

Bonnes vacances d'été, au plaisir de nous croiser au travers de nos escapades estivales.

Contacts : 06 10 28 58 94 ou 02 99 68 08 69, la Mairie de Québriac, le site de Québriac et les adresses habituelles.





Trail du Clocher Tors - 1^{re} édition 2016

L'association « Le Ruisseau de Tanouarn » a organisé la première édition le dimanche 22 janvier 2016. Elle a rencontré un vif succès puisque nous avons affiché complet 2 semaines avant la date de l'épreuve et refusé plus de 150 demandes d'inscriptions supplémentaires.

Les retours d'après-course sur la ligne d'arrivée et les réseaux sociaux sont très positifs et très encourageants pour notre édition 2017.

Les concurrents ont beaucoup apprécié nos parcours sur la commune et la qualité de l'organisation. Ce succès n'a été possible qu'avec la forte mobilisation des bénévoles et associations de Québriac (92 personnes au total), le soutien de l'équipe

municipale et nos différents partenaires.

Une partie des bénéfices va participer au financement d'une sortie au mois de septembre pour les habitants du village Courtil du Noë.

Nous travaillons dès à présent sur l'organisation de notre prochaine édition où nous aurons pour objectif de corriger quelques détails et inscrire dans la durée cette épreuve dans le calendrier des courses en Ille-Vilaine.

Nous remercions encore tous les acteurs pour ce beau succès et comptons encore sur votre aide et votre soutien pour la deuxième édition fixée au 22 janvier 2017.

Gymnastique féminine de Québriac - à vos baskets

Le club de gym féminine de Québriac vous attend pour de bons moments sportifs.

À partir de la rentrée, nous nous réunirons chaque : **mercredi soir de 19 h 30 à 20 h 30 avec Magali Paris** pour faire travailler nos muscles !

Les diverses activités proposées par Magali (ateliers cardio training, renfort musculaire...) nous permettront de produire des efforts pour entretenir notre forme, dans une ambiance studieuse mais toujours souriante !

Le club, qui fêtera bientôt ses 40 ans, vous attend pour partager ces bons moments...



L'assemblée générale aura lieu le vendredi 24 juin à 20 h chez Magali Paris, La Chapronnais, Québriac.

Comme tous les ans, un repas festif nous réunira au mois de février 2017.

Reprise des cours le mercredi 7 septembre.

Les deux premières séances d'essais gratuites vous sont proposées...

Adhésion à l'association : **60 € pour l'année.**

N'oubliez pas, rendez-vous le mercredi 7 septembre de 19 h 30 à 20 h 30 !

Pour nous joindre : **Magali Paris - 06 33 09 28 24.**

Sportivement !





Comité des fêtes du Grand Bois

Notre pêcheirie du 8 mai a rassemblé une vingtaine de pêcheurs, moins que les années précédentes qui est sûrement dû au week-end de 4 jours.

Les adeptes de la ligne on fait de très belles prises.

N'OUBLIEZ PAS NOTRE FÊTE DU 15 AOÛT,
nous comptons sur vous, ainsi que sur nos bénévoles !

Au programme de cette journée :

Le matin : Pêcheirie

Inscriptions à partir de 7 h 30 - début à 8 h 30

Le midi : Repas « Jambon à l'os » (à 13 h)

Repas Adultes 16 €

Kir - Assiette anglaise

Jambon à l'os accompagné de sa sauce

Pomme de terre à l'eau

Fromage, dessert, café

Repas Enfant 10 € (jusqu'à 10 ans)

1 briquette de jus d'orange

Jambon à l'os accompagné de sa sauce

Pomme de terre à l'eau ou chips

Fromage, dessert

Pensez à réserver vos places dès maintenant au 02 99 68 01 28.

Jeux « inter-village »

Comme l'année dernière nous organisons un « inter-village » à partir de 15 h. À cette occasion, nous recherchons 4 équipes mixtes de 6 personnes.

Fou rire garantie.

Inscriptions gratuites au 02 99 68 19 06.

Toute la journée : vide grenier

(Placement à partir de 7 h - début à 8 h 30).

Réservations au 06 33 76 66 11 ou 06 08 04 20 88.

Cette journée se déroulera entièrement sur le site de l'étang des Étanchets. Sur ce site vous trouverez également de nombreuses animations !

Restauration sur place toute la journée.



Queb'rando

Organise sa manifestation annuelle le 11 septembre 2016, randonnée pédestre accompagnée sur Québriac départ 9 h 15 de Percotte (étang des Noës) et randonnée équestre départ 9 h. Restauration possible sur place (grillades, galettes saucisses, gâteaux...)

Vous pouvez inviter votre famille ou vos amis pour leur faire partager cette journée de plein air de bonne humeur et de surprises Fléchage à partir du bourg.



Renseignements : 06 31 81 93 15.



Comité de Jumelage

L'art franco-allemand dérive le long des berges du canal d'Ille-et-Rance



Luc Jeanneau, Vice-Président Allemagne et Petra, Trésorière du comité de jumelage allemand.

Le Comité de Jumelage de Tinténia et du Pays de la Donac développe des activités avec l'Angleterre et l'Allemagne, avec le soutien des communes de Tinténia, Québric et Saint-Domineuc.

Pour la 2^e biennale d'Art en Bretagne Romantique (samedi 9 et dimanche 10 avril 2016), il s'est joint à l'association l'Art aux Champs (La Baussaine) pour accueillir une quinzaine d'Allemands dont cinq artistes.

Le projet « L'art Dérive », porté par l'association artistique L'Art aux Champs, a permis à des artistes français et allemands d'exposer plusieurs de leurs créations réalisées individuellement ou en binômes franco-allemands.

Certaines réalisations ont également été créées en partenariat avec vingt-cinq artistes et neuf établissements scolaires situés sur les communes de Trévérien, Saint-Domineuc, Québric, Tinténia, Hédé-Bazouges, Saint-Thual. L'EHPAD de Saint-Domineuc, l'IME de Hédé-Bazouges,

Fêt'arts, le comité de quartier de la Reinais ainsi que l'Université du Temps Libre ont aussi pris part au projet.

Ainsi, du 26 mars au 1^{er} juin 2016, les promeneurs ont pu admirer tout le long du canal d'Ille-et-Rance, de Trévérien au pont de la Guénaudière, de nombreuses œuvres (photographies, sculptures, installations...).

Ce fut une occasion pour le comité de jumelage d'accueillir dans les familles une dizaine d'hôtes allemands du 2 au 10 avril 2016. Le vendredi, Français et Allemands ont découvert les œuvres exposées au fil d'une promenade à vélo sur les bords du canal ; le samedi, ils ont participé, pendant la journée, à l'inauguration de la biennale à l'espace sportif communautaire de Tinténia ainsi qu'au lâcher de ballons et le soir ils se sont retrouvés autour d'un bon dîner au restaurant.

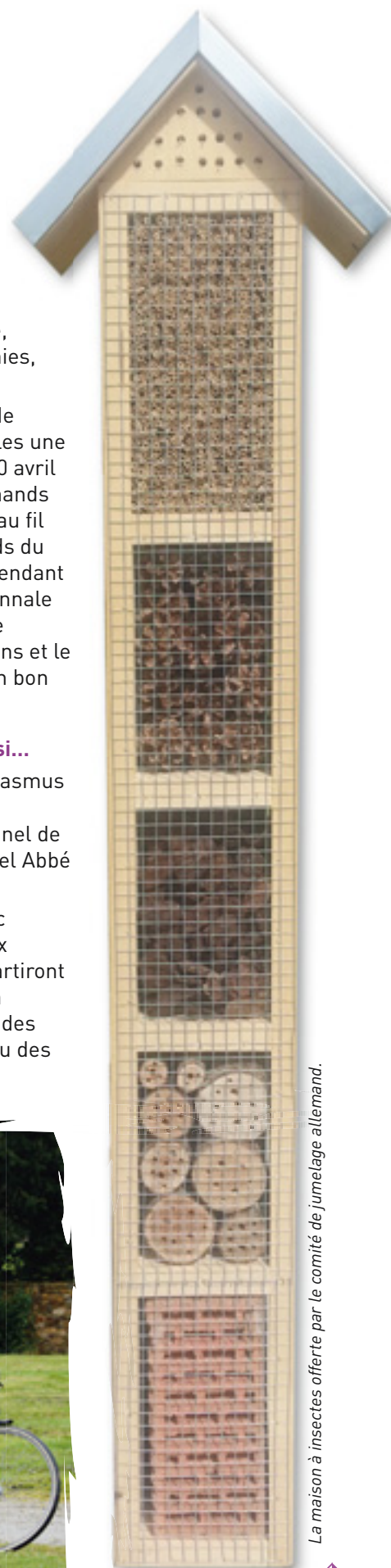
Et le comité de jumelage, c'est aussi...

Dans le cadre du projet européen Erasmus +, le comité de jumelage a facilité le partenariat entre le lycée professionnel de Bersenbrück et le lycée professionnel Abbé Pierre de Tinténia.

Ainsi, 14 élèves scolarisés en 1^{re} Bac Pro « Services Aux Personnes et Aux Territoires » au lycée Abbé Pierre partiront effectuer un stage de 2 semaines en Allemagne en novembre 2016, dans des structures accueillant des enfants ou des personnes âgées.



La découverte des œuvres à vélo.



La maison à insectes offerte par le comité de jumelage allemand.



Les Touch'à'tout - Encore une saison qui se termine

Bilan de cette année créative et récréative : pour la rentrée, des pots à crayons ; des lutins, des sapins et des mères Noël pour Noël ; des poules et des coquetiers pour Pâques ; un cœur en tissus et un arbre à bijoux pour les mamans ; une toile et un étui à lunettes pour les papas ; des œuvres à l'encre de chine, de l'origami, des cartes de vœux pour les habitants du Courtil-Noël... Bref on ne s'est pas ennuyé !



Cette pause estivale sera l'occasion de fouiner afin de trouver de nouvelles idées créatives pour la saison prochaine.

Il reste peu de place pour la rentrée, alors si vos enfants sont intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.



Planning : le samedi matin, de 10 h à 12 h, tous les 15 jours, pas de cours pendant les vacances scolaires (planning au trimestre).

Lieu : local au dessus de la salle polyvalente.

Tarif : 40 €

Âge minimum : 6 ans, classe de CP.

Un grand merci à tous les loulous, les petits (même si je sais que vous n'aimez pas que je vous appelle comme ça !) et les grands... on travaille, mais on s'amuse aussi beaucoup...

Un grand merci aux parents qui me font confiance...

Un grand merci à la municipalité, qui depuis 15 ans, soutient l'association et met à notre disposition le local...

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été...

On se retrouve à la rentrée...

Carole Dez, Présidente et animatrice

Club du 3^e âge

Toujours autant de dynamisme dans notre club avec 70 adhérents.

Concours de belote le 23 novembre 2016.

Amicalement.

Le Président



Anim'6 mini-camps d'été

Séjours bord de mer à Lancieux (55 km de Tinténiac).

Les dates :

Pour les 4^e - 3^e : du 18 au 22 juillet ;

Pour les + de 14 ans : du 1^{er} au 5 août.

Les activités :

Catamaran (3 séances) ;

Jeux de plage ;

Marché local ;

Pêche en surfcasting ;

Veillée sur la plage.



Contacts :

anim6.jeunesse@orange.fr /

06 78 10 68 55 / 02 99 23 00 59 /

www.anim6.fr

Programme des activités de l'été (du 6 juillet au 31 août) et inscriptions : disponibles à partir du 6 juin sur www.anim6.fr



Jean-Luc CLOLUS

Le Savoir-faire depuis 3 générations

Couverture
Zinguerie
Réfection Cheminée

"Le Frais Vallon" - 35190 QUÉBRIAC ☎ 02 99 68 01 17

Nouveau service : BARBIER

Art & Style
COIFFURE
MASCULIN - FÉMININ

13, bd de la Liberté 35190 QUÉBRIAC

Envie de... changer de style
Envie de... changer de couleur
Envie de... vous faire plaisir

Fabiola : **02 99 54 02 94**

Fabiola et Chantal ont la joie de vous accueillir dans une ambiance calme et conviviale.

Du lundi 14h au samedi 13h avec ou sans rendez-vous.

Lundi : 14h - 18h30
Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h et 14h - 18h30
Vendredi : 9h - 20h (journée continue)
Samedi : 8h - 13h
Avec ou sans rendez-vous

MENUISERIE GENERALE

Alain MAIGNÉ

BOIS - ALU - PVC - MIXTE

- TOUTES OUVERTURES
- CLOISONS SECHES
- AGENCEMENT
- CUISINES & BAINS
- PLACARDS

Chépie, 35190 QUÉBRIAC
Tél/Fax : 02 99 68 15 87 - 06 78 96 02 99

NEUF & RENOVATION

PLOMBERIE
Quéré

INSTALLATIONS SANITAIRES - DÉPANNAGE
Neuf & Rénovation

La Vectais, 35190 Québric
02 99 45 54 02 - 06 69 47 61 61

La Ferme du Rocher

Vente directe sur commande

Vente de moutons à la ferme :
le vendredi de 17h à 19h30
de mai à septembre

Caroline Roger : 06 71 04 78 64
Christophe Roger : 06 18 55 63 20

PRODUCTEUR DE LEGUMES

Paniers hebdomadaires livrés à domicile

Vincent Briand
35190 La Chapelle aux Filtzméens

06 70 92 29 79
v.briand@yahoo.fr

CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

l'Arbre en Bois

Crêperie

Formule du jour
le midi en semaine

Ouvert tous les mdis de la semaine ainsi que les vendredis soir, samedis soir et dimanches soir.
Fermeture le mercredi.

12, rue de la Liberté • 35190 QUÉBRIAC
02 23 22 04 50

Cirage & Cie
CORDONNERIE

Les services :

- RÉPARATION DE CHAUSSURES
- MAROQUINERIE
- REPRODUCTION DE CLÉS
- PLAQUE AUTO-MOTO
- IMPRIMERIE
- TAMPON
- GRAVURE
- PILES DE MONTRE
- TROPHÉES

Galerie marchande **Intermarché**

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi au samedi 8h30 à 19h00
Samedi 9h00 à 18h30
Fermé le mardi

LES COTEAUX DU LINON

VENTE DIRECTE
sur rendez-vous
coteaux-du-linon.com
02 23 35 12 25

Jus de pomme
34 le bas Couëdan
35720 Pleugueneuc

Claude DUHAMELLE - Travaux Publics

35190 QUÉBRIAC

Terrassement, Empierrement, Drainage Assainissement autonome, Raccordement tout à l'égout Raccordement de vos réseaux EDF, GDF, PTT, AEP Nettoyage de vos terrains (avec gyrobroyeur) Location Tractopelle, Pelle à pneus, Mini-pelle et BRH.

Tél. 02 99 68 12 94 - Fax 02 99 23 00 89 - Port. 06 03 37 84 41

Les Serres
de Launay

HORTICULTEURS

M. et Mme CONFLANT J.M.



- Plantes de massifs
- Rosiers
- Plants pour potagers
- Chrysanthèmes etc...

Launay 35190 Québriac

06 80 67 13 86

02 99 45 25 58

BERHAULT Didier

Artisan depuis 1987

Menuisier - Ébéniste

Fabricant - Installateur

Cuisines - Bains - Dressing



Malnoë 35190 QUÉBRIAC

06 78 24 66 94

02 99 23 08 62

didierberhault@laposte.net



emgé - Saint-Malo



Le P'tit Plus

ALIMENTATION GENERALE & Produits locaux

Karine Lebulanger

09 51 01 82 02 – 06 86 22 19 51

leptitplusquebriac@free.fr

34, rue de la Liberté – 35190 Québriac

EURL au capital de 5000 € – SIRET : 51227046300015

KABUKI

SPA
& Institut

- Soins visages
- Gommages
- Enveloppement
- Modelages Kabuki
- Massages traditionnels
- Manucure
- Maquillage
- Epilations
- Soins pour enfants
- Abonnements
- Chèques cadeaux
- Entrée à l'espace bien-être (piscine/hammam)



Venez découvrir le bien-être à l'état pur !

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h30 - 19h
Jeudi (nocturne) : 9h30 - 21h
Samedi : 9h30 - 18h

Trémagouët, 35190 QUEBRIAC
02 99 39 88 42 contact@kabuki-spa.fr

H2C
Informatique Services

Assemblage PC

Formations

Dépannage et assistance

Installation à domicile

Consommables et accessoires

Michel LEBULANGER

h2c.infoservices@free.fr – www.h2cinformatique.fr

09 50 45 49 84 – 06 77 93 96 82

H2C Informatique Services - 34, rue de la Liberté, 35190 Québriac - www.h2cinformatique.fr

EURL au capital de 5000 € - RCS 518267695 RM35

Déclaration d'activité de formation professionnelle 53 35 09017 35